

Délibération n° 2022-364
Conseil d'administration
Séance du 1^{re} juillet 2022

POINT N°2 : Approbation du procès-verbal du 3 juin 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN
Vu la date d'élection du président de l'université
Vu la date d'élection de la vice-présidente du CA
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le procès-verbal de la séance du 3 juin 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CASTEJON Vanessa
Christophe Fouguère



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du 3 juin 2022

Approuvé par la séance du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Monsieur Thierry BAUBET, représenté par Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Madame Nathalie BLANC, représentée par Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Marie Christophe BOISSIER, représenté par Monsieur Rushed KANAWATI

Monsieur Guilhem BOUSQUET

Monsieur Guy DIRRAS

Madame Pascale GARNIER

Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL, représentée par Monsieur Guy DIRRAS)

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON

Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Rushed KANAWATI

Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Samuel MAYOL

Monsieur Charles REIPLINGER

Madame Milena SALERNO, représentée par Monsieur Pierre GÉRARD

Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR, représentée par Monsieur Samuel MAYOL

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON, représentée par Madame Sandrine CARON

Madame Sandrine CARON,

Monsieur Fabrice CHAVAROT, représenté par Madame Vanessa CASTEJON

Madame Mélanie DAVID,

Monsieur Mamadou DEMBELE,

Madame Noëlle LEROUX, CGT, représentée par Monsieur Pierre GÉRARD

Collège « Usagers »

Madame Mona BENNANI

Monsieur Dahmane DEHMOUNI

Collège Personnalités Extérieures

Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93, représenté par Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal

Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS

Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche (Livry-Gargan)

Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment représenté par Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Madame Caroline RENAULT, journaliste à l' Humanité

Membres de droit

Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable

Madame Gwenaëlle VERSCHEURE, Directrice Générale des Services

Invités permanents

Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR Sciences économiques et de gestion

Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR Droit, sciences politiques et sociales

Madame Christine FERNANDEZ, Cheffe de cabinet

Madame Judith FORTIER, Assistante de direction en charge du Conseil d'administration
Madame Hélène GRABOIS, Directrice générale des services adjointe
Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication
Madame Céline GUERRAND, Directrice de la communication
Monsieur Goran KAYMAK, Vice-Président étudiant
Monsieur Hamid LIMANI, Directeur de l'IUT de Bobigny
Madame Malika LITIM, Vice-Présidente Conditions de travail et carrières
Madame Annie MALECKI, Directrice du Service Commun des bibliothèques et de la documentation
Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la Commission de la recherche
Monsieur Homère NKWAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse
Monsieur Olivier OUDAR, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire
Monsieur Denis PERNOT, Directeur de l'UFR LLSHS
Madame Anne-Sophie PERROT, Directrice générale des services adjointe - Directrice des affaires financières et du pilotage
Monsieur Fernando VIEIRA, Directeur général des services adjoint – Directeur des ressources humaines

Ordre du jour

- | | | |
|-----|---|----|
| 1. | Informations générales | 5 |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2022 | 5 |
| 3. | Approbation des priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire | 5 |
| 4. | Approbation du déclassement de l'immeuble situé 37-39-41 rue Jacob, Paris 6 ^e (Chancellerie des universités) | 10 |
| 5. | Informations sur les carrières des agents BIATSS | 10 |
| 6. | Informations concernant la composition du conseil documentaire | 14 |
| 7. | Approbation de la décision émanant de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire concernant le FSDIE | 15 |
| 8. | Approbation du nombre de volontaires en service civique recrutés pour l'année 2022/2023 | 16 |
| 9. | Informations et approbation concernant les décisions émanant de la Commission de la Recherche du 24 mai 2022 | 16 |
| 9.1 | Approbation du texte de cadrage sur les thèses sous convention CIFRE | 16 |
| 10. | Questions diverses | 17 |

La séance est ouverte à 9 heures 05 sous la présidence de Christophe FOUQUERÉ.

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Nous déplorons les décès de Nathalie VAMMALE et de Camille CARRIÈRE de l'IUT de Villetaneuse. Je donne la parole à Homère Nkwawo pour qu'il vous présente leur parcours.

Homère NKWAWO

Camille CARRIÈRE a été vacataire à l'IUT de Villetaneuse entre 2008 et 2021. Il a été recruté comme PRAG en septembre 2021 et il est malheureusement décédé après quelques semaines de maladie. Il était très apprécié par ses étudiants et les amenait à donner le maximum d'eux-mêmes pour qu'ils fassent une très belle carrière.

Nathalie VAMMALE a travaillé au sein de plusieurs départements de l'IUT et est décédée des suites d'une longue maladie.

Le Conseil d'administration observe une minute de silence.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2022

Christophe FOUQUERÉ

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 avril 2022.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la séance du 15 avril 2022 à l'unanimité.

3. Approbation des priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire

Christophe FOUQUERÉ

J'ai décidé d'anticiper le débat d'orientation budgétaire par rapport à 2021 où il avait été organisé au mois de septembre. C'est un exercice d'autant plus délicat que nous disposons à ce stade de peu d'informations sur le budget 2023 et que la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche vient de prendre ses fonctions.

Dans la note que je vous ai transmise, j'ai rappelé les mesures que nous avons mises en place au cours des 12 derniers et j'ai détaillé les actions qui me semblent prioritaires pour 2023.

Certains dossiers ont bien avancé, d'autres pas autant que je le souhaitais. La situation des BIATSS s'est améliorée, à la fois en termes de recrutement et de rémunération. Leurs salaires ont été augmentés une

2022. Nous travaillons aussi sur la mise en place de primes liées aux fonctions des BIATSS qui devrait aboutir en 2023. Nous avons également avancé sur leur déprécarisation et la requalification de leurs contrats en les incitant à passer des concours. Je souhaite que cette démarche soit poursuivie en 2023 avec un volume au moins équivalent de déprécarisations / requalifications. Enfin, 3 postes ont été créés et je propose d'en créer 3 supplémentaires en 2023.

Les fiches de postes des BIATSS ont pendant longtemps précisé la nature du poste, titulaire ou contractuel. Nous avons changé d'approche car nous avons peu de candidats fonctionnaires. Les fiches précisent dorénavant que les postes sont avant tout destinés à des fonctionnaires. Si aucun fonctionnaire ne se porte candidat, nous ouvrons alors le poste à des contractuels, cette démarche visant à favoriser le recrutement de fonctionnaires plutôt que recruter des contractuels et les déprécariser par la suite.

Nous avons constitué 3 nouvelles directions, Vie universitaire, Recherche, Formation. Les trois directeurs, qui sont fonctionnaires, ont été recrutés et prendront leur poste au plus tard au mois de juillet.

Le chantier d'accompagnement du développement de la formation continue et par apprentissage a pris du retard et devrait s'accélérer en 2023.

En termes de soutien à la recherche, aux laboratoires, aux plateformes et aux doctorants, les contrats doctoraux ont été revalorisés. Cette revalorisation devrait se poursuivre dans les années à venir

Les actions transverses formation-recherche n'ont pas encore été mises en place et je souhaite qu'elles soient prioritaires en 2023, dans l'esprit de la proposition que nous avons soumise à l'appel à projet (AAP) « ExcellenceS sous toutes ses formes » mais qui n'a pas été retenue. Nous déposerons un nouveau projet pour la prochaine session de cet AAP programmée au mois d'octobre 2022. J'espère qu'il sera accepté et que nous trouverons les moyens financiers pour le mettre en place.

Au cours de 2023, nous devons également discuter des formations et des laboratoires de recherche à développer ou à créer pour le prochain plan quinquennal.

Sur la politique de l'université à l'international, je rappelle que nous avons déjà conclu une alliance avec plusieurs universités européennes et nous sommes dans l'attente du résultat de l'appel à projets auquel nous avons répondu avec nos partenaires. Je souhaite également que nous développions les échanges ERASMUS.

Nous poursuivons les travaux de réhabilitation du patrimoine. Deux projets concernent le site de Bobigny avec la réhabilitation du restaurant universitaire, dont le chantier a déjà commencé et la réhabilitation du bâtiment de l'Illustration, qui débutera en 2023. 4 projets portent sur le site de Villetaneuse. La construction de 300 chambres par le CROUS à proximité immédiate du campus permettra de porter la capacité totale du site à 550 chambres pour 15 000 étudiants. Ce chantier a pris du retard car les discussions avec Plaine Communes et la ville de Villetaneuse ont été laborieuses. Lors du prochain Conseil d'administration, j'espère que nous pourrons nous prononcer sur la cession du terrain sur lequel seront bâties les 300 chambres. Un 2^e chantier commencera en décembre 2022 pour la rénovation extérieure de l'ancienne bibliothèque universitaire. Enfin, la construction du bâtiment MASTIC sur le nord du site débutera également à la fin de l'année et des éléments modulaires, destinés à accueillir des salles de cours, seront installés entre l'institut Galilée et le bâtiment abritant les UFR de droit et de science économique pour une utilisation à la rentrée 2023.

Le service patrimoine étudiera la réhabilitation énergétique des bâtiments de l'IUT de Saint-Denis avec une étude thermique poussée.

Nous poursuivons le développement de nos environnements techniques et informatiques qui a pris du retard, notamment en raison de l'allongement des délais de livraison des serveurs.

L'aide au montage de projets figure également parmi les priorités de 2023 et nous répondrons à l'appel à projet du ministère afin de créer une cellule pour améliorer la valorisation et le développement de nos projets de recherche en complément de l'action du SAIC.

Comme cette année, l'université bénéficiera en 2023 de financements supplémentaires liés à la LPR, notamment pour la mise en place du RIPEC à destination des enseignants-chercheurs. Le Conseil académique et la direction des ressources humaines passent actuellement beaucoup de temps pour étudier les dossiers.

En 2021, j'avais engagé des discussions avec le ministère pour la revalorisation de notre SCSP et nous avons obtenu des financements pour l'entretien de notre patrimoine. J'engagerai cette année de nouveaux échanges pour une nouvelle hausse de cette SCSP.

Certaines ressources sont incertaines, comme le développement des formations professionnalisantes, mais j'espère que nous pourrons enfin les mettre en place.

En termes de postes, nous prévoyons pour les BIATSS 40 dépréciations / requalifications et 3 créations de postes et nous publierons *a minima* 30 postes d'enseignants-chercheurs. Je rappelle qu'en 2022 nos efforts ont essentiellement porté sur les postes d'enseignants et je souhaite privilégier en 2023 les postes d'enseignants-chercheurs. J'attends les propositions de la Commission des postes.

Enfin, des discussions sont en cours avec le rectorat pour disposer de PRAG partagés avec le lycée de Pierrefitte.

Radouane M'HAMDI

J'informe le Conseil d'administration que nous disposons, dans le secondaire, d'internats extérieurs, fermés le week-end et dont les taux de remplissage sont faibles. Ils pourraient être utilisés par des étudiants.

Au cours d'une réunion, le ministère de la justice nous a indiqué qu'il manquait d'éducateurs et de gardiens de prison, notamment parce que le bac est exigé pour se présenter aux concours. L'université pourrait donc ouvrir des formations diplômantes et courtes, permettant à des jeunes d'obtenir une qualification par la VAE et donc d'accéder à la fonction publique.

Enfin, pouvez-vous préciser quel serait le rôle de la cellule d'amélioration de la recherche ?

Christophe FOUQUERÉ

Sur les internats, nous avons discuté il y a un an avec la région mais celle-ci ne souhaite pas que des étudiants majeurs soient invités au sein de structures qui accueillent des élèves mineurs.

L'université n'a pas pour vocation d'organiser des formations courtes au niveau infra-bac mais elle peut accompagner des associations locales pour les aider à préparer des jeunes au diplôme d'accès à l'université (DAU).

Sur l'accompagnement et la valorisation de la recherche, la cellule que j'ai évoquée aura un rôle de veille sur les appels à projets nationaux et européens et d'information des laboratoires. Par exemple, il existe des financements Marie Curie pour les postdocs mais de nombreux enseignants-chercheurs l'ignorent.

Parmi les priorités 2023, je souhaite que la CVEC soit utilisée de manière plus raisonnable, notamment pour des opérations pluriannuelles. Nous augmenterons également le nombre de contrats doctoraux et de CRCT

Je vous rappelle que nous avons mis en place un comité d'orientation stratégique patrimoine et un comité d'orientation stratégique informatique.

Le FormaLabs sera mis en place prochainement et regroupera l'ensemble des FabLabs de l'université.

Enfin, la nouvelle directrice de la Fondation prendra ses fonctions au mois de juillet et nous définirons avec elle les orientations stratégiques de cette structure.

Isabelle LIOTARD

Pouvez-vous nous fournir des éléments sur la création du CFA interne à l'université ? Envisagez-vous de mettre en place un groupe de travail avec les différentes parties prenantes, notamment les responsables de formation ?

En tant que responsable de formation en apprentissage, je suis depuis plusieurs années en relation avec la CFA SUP2000 qui pose de nombreux problèmes. Il nous propose depuis peu un forfait accompagnement de 400 euros par étudiant que nous ne pouvons bien évidemment pas payer.

Enfin, les FabLabs seront-ils en lien avec des travaux de chercheurs ?

Christophe FOUQUERÉ

Les discussions sont au point mort sur la création du CFA interne qui reste une priorité. Je ne suis opposé à la mise en place d'un groupe de travail et j'informerai Yannick que vous êtes prête à y participer.

Certaines formations par apprentissage vont passer dans d'autres CFA que SUP2000 qui nous a fait perdre un nombre considérable de formations.

Il y a aujourd'hui plusieurs FabLabs au sein de l'université qui manquent de visibilité. Les regrouper au sein d'un FormaLabs les fera connaître de tous les étudiants et permettra de les ouvrir à la population. Ils pourront ainsi jouer un rôle dans l'ouverture de l'université sur les territoires.

Sandrine CARON

Pendant plusieurs années, nous ne pouvions plus recruter de BIATSS venant d'autres universités et je pense que nos collègues ont retenu qu'il était inutile de postuler. Ils ont besoin de temps pour comprendre qu'ils sont désormais bienvenus.

Homère NKWAWO

Je ne suis pas aussi critique que ma collègue à l'égard du CFA SUP2000 qui fonctionne maintenant correctement après une année très difficile grâce à son nouveau directeur. Je suis également prêt à payer 400 euros pour qu'il place des apprentis.

Samuel MAYOL

Je ne partage pas l'avis d'Homère sur le CFA SUP2000. Comme il prélève un pourcentage sur chaque contrat, je ne comprends pas pourquoi il facture 400 euros supplémentaires pour placer un apprenti. Je considère que ce service est déjà financé par le prélèvement. Par ailleurs, nous avons de gros problèmes avec la traçabilité des fonds et d'importants problèmes de communication.

Depuis très longtemps, j'appelle de mes vœux la création d'un CFA interne à l'université et je suis prêt à participer au groupe de travail s'il est mis en place.

Marie Hélène PAPILLON

Sur l'accompagnement des chercheurs pour les appels à projets, je pense que les UMR ont intérêt à travailler en réseau.

Christophe FOUQUERÉ

Dans l'UMR avec le CNRS ou l'INSERM, les chercheurs sont bien informés dans appels à projets mais ce n'est pas le cas dans les laboratoires propres à l'université.

Marie Hélène PAPILLON

Ce qui compte c'est obtenir le maximum de contrats européens et quand nous organisons une réunion d'information sur un appel à projets, nous pouvons mélanger les différents laboratoires.

Christophe FOUQUERÉ

Il est en effet pertinent d'informer tous les directeurs de laboratoire quand le CNRS organise un webinaire sur un appel à projets.

Goran KAYMAK

J'ai noté que l'université recherchait des financements pour la recherche mais je regrette qu'elle n'ait pas la même démarche proactive pour financer la vie étudiante.

Christophe FOUQUERÉ

Le CEDIP apporte déjà une aide au montage de projet pour la formation continue. Cependant les projets de recherche et les projets liés à la vie universitaire n'obéissent pas aux mêmes mécanismes et il n'est pas envisageable de lier les deux.

La direction de la vie universitaire sera pleinement opérationnelle début 2023 et pourra réfléchir à la manière de chercher des financements pour des projets liés à la vie étudiante.

Goran KAYMAK

Le groupe de travail « Université et territoires » a cherché à créer un lien entre les FabLabs et les territoires Une exposition est organisée le 8 juin mélangeant les différentes disciplines enseignées à l'université.

Rushed KANAWATI

Je vous remercie pour cette présentation mais je regrette que ce débat sur les orientations budgétaires soit très flou, notamment en raison de l'angle de présentation que vous avez retenu. Dans la note que vous nous avez communiquée, vous avez précisé que certains financements étaient acquis alors que d'autres restaient hypothétiques.

Vous énumérez de nombreuses actions mais vous ne dites pas quelles actions concrètes vous mettez en place pour chacun des axes prioritaires. Par ailleurs, je ne vois pas quelles sont les vraies priorités de l'université dans l'hypothèse où elle n'obtiendrait pas tous les financements qu'elle attend et je trouve que le document comporte trop d'éléments. Par exemple, l'élaboration du prochain plan quinquennal n'a rien à faire dans un débat budgétaire. La note et votre présentation se focalisent sur des actions mais pas sur la politique de l'université.

Christophe FOUQUERÉ

J'entends cette critique mais elle s'applique aussi à la présentation du budget initial, des budgets rectificatifs et du compte financier. Je souhaite que ces éléments budgétaires soient désormais présentés par grandes masses pour mieux tracer les recettes et les dépenses des différentes activités.

Dans le texte que je vous ai envoyé, j'ai mentionné des actions qui ne sont pas budgétaires. Certaines ont déjà été engagées cette année, d'autres le seront en 2023.

Par ailleurs, la politique de l'établissement ne se résume pas à une liste d'actions spécifiques. Notre politique est de stabiliser le nombre d'agents, que ce soient les enseignants, les enseignants-chercheurs et les BIATSS et il appartient à la Commission des postes de la concrétiser. L'année prochaine, nous mettrons ainsi l'accent sur les enseignants-chercheurs. Notre politique c'est aussi mieux entretenir notre patrimoine immobilier et il reviendra au Conseil d'orientation stratégique Patrimoine de la décliner dans différentes opérations.

Ces orientations budgétaires sont présentées en amont de la préparation du budget initial 2023 et donnent aux composantes des indications sur ce qu'elles peuvent attendre ou non en termes de budget. Par exemple, si l'Institut Galilée ne demande que des postes de PRAG, il ira à l'encontre de la politique de l'établissement.

Rushed KANAWATI

Vous annoncez de nombreuses actions mais nous ne voyons quelles sont les vraies priorités si nous n'obtenons pas l'ensemble des financements attendus. Je note aussi que la réussite des étudiants n'est pas mise en avant et je rappelle que j'ai déjà fait la même remarque l'année dernière.

Christophe FOUQUERÉ

Tu mélanges la politique de l'établissement et la politique budgétaire annuelle. Nous aborderons la question de la réussite des étudiants quand nous travaillerons sur le prochain plan quinquennal, notamment en première année de premier cycle où se concentrent les principales difficultés.

Rushed KANAWATI

J'observe qu'en écrivant que « la politique concernant la formation initiale sera maintenue », tu considères que cette politique est satisfaisante.

Christophe FOUQUERÉ

Cette phrase ne signifie pas que j'adhère totalement à cette politique. Changer la politique de l'université sur la formation initiale ne se fait pas en un an mais nous pouvons réfléchir dès maintenant sur la politique de la formation et sur celle de la recherche. Ces sujets seront discutés dans les différentes instances de l'université et nous devons nous mettre d'accord sur un texte politique pour le prochain plan quinquennal.

Rushed KANAWATI

Nous ne pouvons pas complètement décorréliser la politique de l'établissement de la politique budgétaire.

Vous avez créé plusieurs comités d'orientation stratégiques (COS) et il me semble essentiel d'informer régulièrement les membres du Conseil d'administration des actions menées par les différents COS.

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons prévu de présenter les travaux des COS au Conseil d'administration à la fin de l'année.

Pierre GERARD

Sur la rénovation du patrimoine, tu as mentionné les grands projets qui vont modifier la physionomie des différents campus. J'ajoute que, malgré leur coût, les études sont essentielles car elles nous aident à obtenir des subventions importantes pour la rénovation des bâtiments. Une demande de financement a plus de chance d'aboutir si elle est étayée par une solide étude. Je suggère qu'un plan de comptage global des fluides soit mis en place pour l'ensemble de l'université, avec une granularité au niveau des bâtiments ou même plus petite pour certains laboratoires spécifiques.

Il est important de prévoir un budget pour toutes ces études que la tutelle ne sera sans doute pas prête à financer et ainsi alimenter les travaux du COS patrimoine.

Christophe FOUQUERÉ

Je suis d'accord avec toi, il est nécessaire de faire des études préalables à la rénovation thermique en analysant tous les fluides par bâtiment. Ce sujet devra aussi s'inscrire dans la politique de l'établissement que nous définirons pour le prochain plan quinquennal et qui devra prévoir, au-delà des études, des chantiers de rénovation. Enfin, ces éléments nous aideront à discuter avec l'ANRU, la région ou le ministère pour obtenir des financements.

Pascale GARNIER

Comment la nouvelle cellule pour le montage de projets s'articulera-t-elle avec le SAIC et le BRED ?

Christophe FOUQUERÉ

La décision de mettre en place cette cellule illustre une volonté politique. Il reviendra à la personne en charge de la direction de la recherche de définir, en lien avec les agents du SAIC et du BRED, la meilleure organisation. *A priori*, je pense que cette cellule devrait plutôt être positionnée au niveau du SAIC mais aucune décision n'a encore été prise.

Homère NKWAWO

Je reviens sur le choix de recruter en priorité des enseignants-chercheurs. Comment gérons-nous des départs plus importants que prévu parmi les enseignants ?

Christophe FOUQUERÉ

Je n'ai pas dit que nous ne publierions aucun poste de PRAG et il appartiendra à la Commission des postes de trancher. Je vous ai présenté une orientation politique en termes de recrutement.

Je vous soumetts le projet de délibération sur les orientations budgétaires.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à la majorité les priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de l'année 2023 présenté par le Président de l'université. 4 administrateurs se sont abstenus.

4. Approbation du déclassement de l'immeuble situé 37-39-41 rue Jacob, Paris 6^e (Chancellerie des universités)

Christophe FOUQUERÉ

Je vous rappelle que l'USPN a été fondée en 1968 à partir de l'université de la Sorbonne et qu'elle fait partie de la Chancellerie des universités de Paris. Celle-ci gère un certain nombre de bâtiments et doit obtenir l'accord des conseils d'administration de tous les établissements qui lui sont rattachés pour déclasser ou vendre un immeuble. Elle a pour projet de réhabiliter un ensemble immobilier aujourd'hui désaffecté, situé dans le 6^e arrondissement de Paris, pour créer des logements destinés aux étudiants et aux chercheurs.

Je vous soumetts le projet de délibération sur le déclassement de cet ensemble immobilier.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à la majorité le déclassement de l'immeuble situé 37-39-41 rue Jacob, Paris 6^e. Un administrateur s'est abstenu.

5. Informations sur les carrières des agents BIATSS

Christophe FOUQUERÉ

L'objectif de ce point est de vous présenter les carrières des agents de l'université.

Fernando VIEIRA

Je vous rappelle que l'acronyme BIATSS signifie Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé.

Les BIATSS sont gérés par la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur. Pour certains personnels et pour certains actes, la gestion est déléguée au rectorat ou au président de l'université, notamment les actes de gestion individuelle n'ayant pas d'incidence sur l'emploi comme l'avancement d'échelon ou les congés maladie.

Les IRTF, c'est-à-dire les emplois d'Ingénieurs et de personnels Techniques de Recherche et de Formation sont répartis en 8 branches d'activité professionnelle (BAP) :

- BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement
- BAP B : Sciences chimiques Sciences des matériaux
- BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D : Sciences humaines et sociales
- BAP E : Informatique, statistiques et calcul scientifique
- BAP F : Culture, communication, production et diffusion des savoirs
- BAP G : Patrimoine, immobilier, restauration et prévention
- BAP J : Gestion et pilotage

Dans chaque BAP, il existe des familles d'activité, elles-mêmes composées d'emplois types, soit 35 familles et 242 emplois types.

Chaque fonctionnaire appartient à un corps classé dans l'une des 3 catégories hiérarchiques (A, B et C). Chaque corps comprend un ou plusieurs grades, composés de plusieurs échelons. Par exemple, le corps des ingénieurs de recherche est un corps de catégorie A composé de 3 grades : 2^e classe, 1^{re} classe et hors classe.

Les personnels de l'AENES (personnels de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur) peuvent être affectés dans tous les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les administrateurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont nommés sur des emplois fonctionnels et assurent des missions de coordination, d'animation, d'expertise ou de conseil et exercent des responsabilités importantes.

Les personnels des bibliothèques appartiennent à des corps à vocation interministérielle relevant, pour plus de 2/3 des emplois, du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ils sont affectés dans les services communs de la documentation et les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

AU 31 mars 2022, l'USPN disposait de 512 agents BIATSS :

- 406 personnels ITRF (80 %) ;
- 77 personnels AENES (15 %) ;
- 29 personnels des bibliothèques (5 %).

En termes de recrutement, il, existe 3 voies d'accès principales aux corps :

- Par concours externe, avec des conditions de diplômes, équivalence professionnelle dans certains cas ;
- Par concours interne, avec des conditions de niveau et d'ancienneté. ;
- Au choix par voie d'inscription sur liste d'aptitude établie sur proposition des responsables d'établissement et dans la limite des nominations effectuées dans le corps après concours.

Il est également possible d'accéder au corps par le concours dit de la 3^e voie ou par recrutement direct sur dossier et entretien, uniquement pour l'accès au 1^{er} grade du corps de la catégorie C.

En 2019, l'USPN a ouvert 21 postes (16 admis), 25 en 2020 (25 admis), 50 en 2021 (44 admis) et enfin 40 en 2022. Pour cette année, les résultats définitifs ne seront connus qu'à la rentrée. Les écarts entre le nombre de postes ouverts et le nombre de personnes admises correspondent à des concours infructueux ou à des agents qui ont renoncé au concours.

L'avancement de grade au sein du même corps peut intervenir selon 3 modalités :

- L'avancement au choix, par présentation d'un dossier individuel de l'agent auquel est joint un rapport d'aptitude rédigé par le supérieur hiérarchique. Un premier classement des dossiers est établi au niveau de l'établissement d'exercice et les dossiers les mieux classés sont transmis à l'académie pour les ATRF (catégorie C) et au ministère pour les corps de catégorie B et A ;

- L'avancement par tableau d'avancement après examen professionnel, par exemple pour passer de la classe normale à la classe supérieure ;
- L'avancement par voie de concours professionnel, par exemple pour passer de la classe supérieure à la classe exceptionnelle.

Christophe FOUQUERÉ

Je souligne que la plupart des décisions appartiennent au rectorat ou au ministère et que l'université ne dispose que de pouvoirs très limités.

Fernando VIEIRA

Chaque statut définit les conditions de promotion de grade. Elles peuvent se cumuler et porter sur l'ancienneté, les formations suivies au cours de la carrière, l'exercice préalable de fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité et dans certains cas l'âge. Par ailleurs, pour être inscrits sur les tableaux d'avancement, les fonctionnaires doivent avoir fait l'objet d'une notation ou d'un entretien professionnel l'année précédant le dépôt du dossier.

L'USPN a détaillé des critères à travers une liste d'appréciations qui sont inscrits dans les lignes directrices de gestion validées par le Comité technique en octobre 2021. En matière d'avancement de grade, l'établissement étudie plus particulièrement le niveau de maîtrise du poste actuel et en matière de promotion de corps, il regarde plus particulièrement la capacité et le potentiel de l'agent à exercer un emploi de niveau supérieur. Il tient également compte de la qualité de rédaction du dossier, de l'ancienneté dans le grade, de la part relative des femmes et des hommes et veille à préserver un équilibre entre les composantes, les services et les BAP.

Les commissions s'appuient sur ces critères pour classer les différents dossiers :

- Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
- Appréciation sur les activités actuelles de l'agent, l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
- Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité de l'établissement, du service ou du laboratoire ;
- Appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue ;
- Appréciation générale par le responsable hiérarchique.

Depuis 2015, il y a environ 15 avancements de grade par an à l'USPN et entre 5 et 7 changements de corps, ce qui est faible par rapport au nombre total de BIATSS.

Les campagnes d'avancement des BIATSS sont détaillées dans un calendrier établi par la DGRH. Par exemple, pour les ITRF, la campagne a débuté le 1^{er} juin et s'achèvera au début du mois de septembre.

Les avancements d'échelon se traduisent par une augmentation des traitements et sont fonction de l'ancienneté.

Enfin, le régime indemnitaire des BIATSS, le RIFSEEP, a été mis en place en 2016 et a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes. Il est constitué d'une partie mensuelle, l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et d'une partie annuelle, le complément indemnitaire annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, l'appréciation de cette dernière se fondant sur l'entretien professionnel. À l'USPN, l'IFSE a regroupé en 2017 toutes les primes et indemnités et a été revalorisée en 2022. En revanche, le CIA n'a pas été mis en place.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise que les ITA sont gérés de manière à peu près de manière similaire et que les choix sont proposés au niveau régional avant d'être validés au niveau national.

Guilhem BOUSQUET

Quelle est la proportion de concours internes et de concours externes ?

Fernando VIEIRA

Il y a un équilibre entre les deux types de concours.

Christophe FOUQUERÉ

C'est un jeu compliqué. Indépendamment du nombre de postes ouverts, peut-être que Guilhem s'interrogeait sur les taux de réussite aux différents concours.

Guilhem BOUSQUET

En partie. J'ajoute que les concours externes présentent l'intérêt de recruter des personnes venant d'horizons différents.

Christophe FOUQUERÉ

Au sein des BAP le choix de privilégier un recrutement interne ou un recrutement externe dépend des candidatures. Je rappelle également que le nombre de contractuels au sein de l'établissement est tel que la première étape est de les déprécier.

Fernando VIEIRA

L'ouverture d'un concours peut servir à déprécier un contractuel ou à la promotion d'un titulaire ce qui ne permet l'arrivée de personnes extérieures.

Sandrine CARON

Certains titulaires décident de passer les concours externes car ils ne réunissent pas les conditions pour passer les concours internes.

Christophe FOUQUERÉ

Si les possibilités liées au tableau d'avancement étaient plus larges, nous rencontrerions moins de difficultés.

Sandrine CARON

Nous avons vu que les promotions liées au tableau d'avancement étaient très limitées au sein de l'USPN. Or, dans d'autres universités, comme celle de Bordeaux, les chiffres sont bien supérieurs. Nous devons donc nous interroger sur ces écarts. Peut-être devons-nous changer notre manière de classer les dossiers ou être plus présents dans les commissions nationales ?

Christophe FOUQUERÉ

L'université de Bordeaux est deux fois plus grande que l'USPN et les universités ne siègent pas dans les commissions nationales.

Nous pourrions auditionner des personnes qui siègent dans ces commissions nationales pour mieux comprendre comment les choix sont opérés.

Sandrine CARON

Nous avons consulté nos collègues BIATSS qui considèrent que les promotions par le tableau d'avancement ne sont pas assez claires mais qui se réjouissent que les BAP soient pris en compte.

Par ailleurs, de nombreux agents sont las de remplacer gratuitement des collègues absents. Quand un enseignant-chercheur assure des tâches supplémentaires, il est payé en plus à travers du référentiel mais quand un BIATSS remplace un collègue absent pour longue maladie ou qui a quitté l'USPN, il ne bénéficie d'aucun complément de rémunération. Que proposez-vous pour sortir de cette situation ? Certains BIATSS envisagent de refuser ce travail supplémentaire.

De plus, les BIATSS vivent très mal d'être considérés comme des tricheurs quand ils télétravaillent ou posent des congés au dernier moment.

Enfin, ils ont le sentiment que les compétences internes ne sont pas assez utilisées et que leur valeur n'est pas suffisamment reconnue.

Christophe FOUQUERÉ

Les BIATSS sont essentiels au fonctionnement de l'université et la première phrase du document d'orientation budgétaire portait sur les BIATSS.

La reconnaissance du travail des BIATSS passe aussi par une présentation en Conseil d'administration de leur situation.

En Comité technique, nous avons discuté de la manière de mieux formaliser la manière dont le travail supplémentaire pour défaut de personnel est effectué afin de mieux le prendre en compte et nous travaillons sur le CIA.

Sandrine CARON

Nous regrettons le manque d'anticipation de l'administration qui commence à chercher un remplaçant au moment où une femme part en congé maternité.

Christophe FOUQUERÉ

Je suis d'accord avec vous, ces absences peuvent et doivent être mieux anticipées et nous enverrons une note en ce sens à tous les responsables.

Anne FAUCHON

L'UFR DSPS a bénéficié d'un remplacement rapide après un départ en congé maternité grâce aux services RH.

Sandrine CARON

Certains collègues restent encore persuadés que les femmes en congé maternité ne sont pas remplacées. Il me semble indispensable de communiquer à nouveau sur ce point.

Sur la mise en place du CIA, je pense que nous ne devons pas nous précipiter au risque de faire n'importe quoi.

Enfin, des collègues de catégorie A souhaitent que la question de leurs primes soit traitée avant avec les catégories B et C. J'espère que les différentes catégories bénéficieront du même calendrier.

Christophe FOUQUERÉ

La revalorisation qui sera proposée au Comité technique de mardi prochain concerne les catégories A, B et C et la réflexion sur les fonctions porte également sur les 3 catégories.

Malika LITIM

Nous travaillons sur toutes ces questions et nous avons à cœur de répondre à tous les agents. La mise en place des lignes directrices de gestion nous conduit à poser différemment les différents sujets.

Mélanie DAVID

Est-ce que la mise en place du CIA sous-entend une prime au mérite ?

Fernando VIEIRA

Non, c'est un complément indemnitaire annuel.

6. Informations concernant la composition du conseil documentaire

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons décidé de mettre en place un conseil documentaire, pour améliorer l'équilibre entre les dépenses de la bibliothèque liées à la recherche et celles liées à la formation, mais d'augmenter le budget de cette bibliothèque qui est très insuffisant.

Il sera composé du président de l'université ou de son représentant, de 4 chercheurs ou enseignants-chercheurs pour la partie recherche, de 4 enseignants ou enseignants-chercheurs pour la partie formation, de 5 étudiants, de 3 personnes de la bibliothèque, d'une personne du service documentation et d'une personnalité extérieure. Pour cette dernière, nous avons pensé à un représentant de la médiathèque de Villeteuse.

Annie MALECKI

Je me réjouis de la mise en place de ce conseil documentaire. La bibliothèque regroupe 53 personnes dont 29 agents titulaires mais un seul conservateur en plus de la directrice et de son adjoint. Nous avons pu récemment ouvrir de nouveaux postes. Comme nous sommes sur une filière nationale et interministérielle, il n'y a pas de concours internes et nous rencontrons des difficultés pour recruter. Nous avons malgré tout recruté deux nouveaux conservateurs, ce qui nous permet d'avancer sur les dossiers de fond. Sur le plan budgétaire, notre budget se classe dernier parmi toutes les universités et je me félicite de son augmentation à venir. Nous sommes également en train de rééquilibrer nos dépenses entre la formation et la recherche.

Notre situation se stabilise et je remercie Christophe FOUQUERÉ et son équipe pour tous leurs efforts.

Christophe FOUQUERÉ

Je tiens à préciser que nous sommes confrontés à la hausse du coût des revues pour la recherche. Par ailleurs, le CNRS se désengage de certains bouquets de revues électroniques en raison de leur coût prohibitif. Les enseignants-chercheurs s'en plaignent. Je pense que le poids du CNRS pour négocier avec les éditeurs est plus important que celui de l'université et je m'interroge sur la pertinence d'adopter une politique commune entre les universités et les EPST sur ce sujet.

Marie-Hélène PAPILLON

J'ai bien conscience que les abonnements aux revues représentent des montants importants. Certains instituts négocient un forfait global et il semble qu'il existe une politique commune à toutes les UMR.

Christophe FOUQUERÉ

Le CNRS s'est désabonné d'une revue et les physiciens se sont tournés vers l'université pour qu'elle prenne à sa charge le coût de l'abonnement.

Annie MALECKI

Nous travaillerons sur ce sujet avec la nouvelle direction de la recherche pour chiffrer le coût de cette documentation.

Pascale GARNIER

J'attire votre attention sur les SHS et sur la limitation de l'abonnement à CAIRN qui est utilisé par nos étudiants de masters. Je réitère la demande que j'ai faite dès mon arrivée à l'USPN d'un accès plus large à CAIRN.

Annie MALECKI

Nous sommes en train d'élargir cet abonnement.

Pascale GARNIER

Je m'en félicite.

Christophe FOUQUERÉ

Je remercie l'ensemble du personnel de la bibliothèque dont le travail n'est pas toujours facile.

7. Approbation de la décision émanant de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire concernant le FSDIE

Olivier OUDAR

Nous avons retenu 9 des 10 demandes reçues et nous avons attribué aux associations étudiantes 27 700 euros. Le projet qui n'a pas été retenu portait sur la sensibilisation à l'énergie nucléaire et prévoyait la visite d'une centrale nucléaire. La Commission a invité l'association à proposer un nouveau projet centré sur la responsabilité sociale d'EDF.

Je précise que la part FSDIE de la CVEC s'élève à près de 300 000 euros et qu'il nous reste environ 200 000 euros pour les prochaines commissions FSDIE.

Christophe FOUQUERÉ

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les décisions de la commission FSDIE de financer neuf projets sur dix présentés par les étudiants. Cette commission a proposé un montant de subvention pour chacun des projets. La liste de l'ensemble des projets est annexée à la présente délibération.

8. Approbation du nombre de volontaires en service civique recrutés pour l'année 2022/2023

Olivier OUDAR

Nous disposons d'un agrément nous permettant d'accueillir des services civiques via l'Alliance ASPC. Il n'est désormais plus possible de les accueillir dans ce cadre et nous avons demandé notre propre agrément. Nous envisageons d'en recruter une vingtaine. L'indemnité dont ils bénéficient est en grande partie prise en charge par l'État et le coût pour l'université est d'environ 100 euros par mois et par service civique. À ce jour, nous avons reçu une douzaine de demandes des différents services de l'université pour l'accueil de ces services civiques.

Radouane M'HAMDI

Le secondaire bénéficie également de services civiques et mon établissement en accueille 3. Ils interviennent dans le parcours éducatif des élèves. L'université de Jussieu nous envoie ses propres services civiques comme ambassadeurs de l'enseignement supérieur dans les lycées. Je propose donc que le service orientation de l'USPN forme des services civiques, idéalement issus de l'établissement, pour qu'ils présentent aux lycéens les différentes formations offertes par l'université.

Olivier OUDAR

Le service orientation nous a confirmé qu'il était disposé à accueillir des volontaires en service civique.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous soumetts la délibération portant sur le nombre de volontaires en service civique recrutés pour l'année 2022/2023.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à l'unanimité le recrutement de vingt volontaires en service civique pour l'année 2022-2023.

L'État prendra en charge 60 % de la rémunération par volontaire. Une somme de 107,58 euros mensuel par volontaire restera à la charge de l'Université.

9. Informations et approbation concernant les décisions émanant de la Commission de la Recherche du 24 mai 2022.

Pascale MOLINIER

Avant de vous présenter le compte rendu de la Commission de la Recherche, je vous rappelle que depuis le désengagement du CNRS, l'abonnement SPRINGER n'est pas pris en charge par la bibliothèque mais par le BRED et le LAGA. La communauté des chercheurs est donc très impliquée sur la question des abonnements et participera volontiers au Conseil documentaire.

La recherche a beaucoup de relations avec la bibliothèque et je la remercie d'avoir accepté de présenter l'exposition du GISCO93 consacrée à l'étude des cancers professionnels dans notre département.

La bibliothèque va également participer au groupe de travail « Science ouverte » qui sera mis en place au début du mois de juillet à la suite de la signature des accords de DORA pour réfléchir aux mesures à mettre en place pour concrétiser cet engagement. Le 18 octobre, elle organisera un séminaire sur la science ouverte et sur les éditeurs prédateurs.

Je vous informe de la création d'un réseau de correspondants éthique et intégrité scientifique, constitué d'un référent par laboratoire.

La Commission de la recherche a approuvé les réponses à l'appel à projets pour le financement des projets d'établissement pour l'année 2023. Nous avons retenu 3 volets, les projets expérimentaux, les projets non expérimentaux et l'hôpital expérimental Jean Verdier et nous sommes très optimistes sur le résultat de cet appel à projets.

9.1 Approbation du texte de cadrage sur les thèses sous convention CIFRE

Ce texte a été initié par le collège des écoles doctorales, discuté dans les conseils de Galilée et d'Érasme et par le conseil des directeurs d'unités.

Un contrat CIFRE, c'est à la fois un doctorant rémunéré par une entreprise pour faire sa thèse mais aussi des frais d'environnement pour son accueil dans un laboratoire. Certains laboratoires accueillent de nombreux contrats CIFRE et ont l'habitude de réclamer aux entreprises ces frais d'environnement. D'autres n'ont pas cette culture ou ne s'adressent pas au même type d'entreprise.

Les directeurs de laboratoires n'étaient pas favorables à ce que la lettre de cadrage fixe une somme plancher, certains parce qu'ils obtiennent bien plus que la somme envisagée, d'autres parce qu'ils estiment avant tout essentiel d'obtenir le financement de la thèse, notamment dans le champ associatif ou de l'économie sociale et solidaire. Par conséquent, le texte de cadrage encourage la négociation et invite les directeurs d'unité à y participer. Il rappelle également que les entreprises bénéficient du crédit impôts recherche qui diminue le coût de ces frais d'environnement.

Christophe FOUQUERÉ

Il était temps d'adopter cette démarche qui constitue un premier pas. Une thèse CIFRE a des retombées à la fois pour l'université et pour l'entreprise et il est naturel que les dépenses liées à la thèse soient en partie prises en charge par l'entreprise.

Je vous soumetts la délibération portant sur ce texte de cadrage.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à l'unanimité le texte de cadrage des thèses sous convention.

10. Questions diverses

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 1^{er} juillet 2022 et nous vous soumettrons un budget rectificatif.

La séance est levée à 11 heures 40.

POINT N°3 : Approbation du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu les documents budgétaires présentés au conseil d'administration ;

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires de L'UNIVERSITE CONSOLIDEE :

- 2 122.13 ETPT dont :
 - 1 946.76 ETPT sous plafond
 - 175.37 ETPT hors plafond
- 213 541 728 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 156 363 041 € en personnel
 - 41 553 966 € en fonctionnement
 - 15 624 721 € en investissement
- 218 363 692 € en crédits de paiement dont :
 - 156 363 041 € en personnel
 - 41 105 465 € en fonctionnement
 - 20 895 186 € en investissement
- 207 369 742 € de prévision de recettes
- - 10 993 950 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 10 207 091 € de variation de trésorerie
- - 646 043 € de résultat patrimonial
- + 1 299 365 € de capacité d'autofinancement
- - 9 528 366 € de variation de fonds de roulement

Dont au titre de l'UNIVERSITE PARIS 13 dénommée l'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD :

- 197 968 741 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 151 761 766 € en personnel
 - 32 719 454 € en fonctionnement
 - 13 487 521 € en investissement
- 202 263 849 € en crédits de paiement dont :
 - 151 761 766 € en personnel
 - 32 254 097 € en fonctionnement
 - 18 247 986 € en investissement
- 191 977 254 € de prévision de recettes
- - 10 286 594 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 9 812 207 € de variation de trésorerie
- - 1 921 913 € de résultat patrimonial
- + 1 248 087 € de capacité d'autofinancement
- - 8 968 687 € de variation de fonds de roulement

Dont au titre du SAIC :

- 10 137 859 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 4 084 275 € en personnel
 - 3 916 384 € en fonctionnement
 - 2 137 200 € en investissement
- 10 647 859 € en crédits de paiement dont :
 - 4 084 275 € en personnel
 - 3 916 384 € en fonctionnement
 - 2 647 200 € en investissement
- 10 331 218 € de prévision de recettes
- - 316 641 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 116 800 € de variation de trésorerie
- + 1 319 592 € de résultat patrimonial
- + 95 000 € de capacité d'autofinancement
- - 396 000 € de variation de fonds de roulement

Dont au titre de **la FONDATION** :

- 242 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 72 000 € en personnel
 - 170 000 € en fonctionnement
- 242 000 € en crédits de paiement dont :
 - 72 000 € en personnel
 - 170 000 € en fonctionnement
- 387 000 € de prévision de recettes
- 145 000 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- + 144 996 € de variation de trésorerie
- + 20 000 € de résultat patrimonial
- + 20 000 € de capacité d'autofinancement
- + 249 788 € de variation de fonds de roulement

Dont au titre de **l'UNIF** :

- 5 193 128 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 445 000 € en personnel
 - 4 748 128 € en fonctionnement
- 5 209 984 € en crédits de paiement dont :
 - 445 000 € en personnel
 - 4 764 984 € en fonctionnement
- 4 674 269 € de prévision de recettes
- - 535 715 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 423 080 € de variation de trésorerie
- - 63 722 € de résultat patrimonial
- - 63 722 € de capacité d'autofinancement
- - 413 467 € de variation de fonds de roulement

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 26

Abstention : 3

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christine EYON-PAÏSSA

**DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES ET DU PILOTAGE**

Anne-Sophie PERROT
Directrice générale des services
adjointe
Directrice des affaires financières et
du pilotage

Compte-rendu de gestion du SAIC dans le cadre du Budget rectificatif n° 1 - 2022

Présenté au Conseil d'administration du 1er juillet 2022

1	Présentation générale	2
2	Autorisations budgétaires	3
2.1	Plafond d'emplois	3
2.2	Prévision et exécution des recettes	3
2.3	Prévision et exécution des dépenses décaissables	4
2.3.1	Dépenses de personnel	4
2.3.2	Dépenses de fonctionnement hors masse salariale	4
2.3.3	Dépenses d'investissement	5
3	Solde budgétaire	5
4	Situation patrimoniale	5
4.1	Compte de résultat et Capacité d'autofinancement	5
4.2	Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et trésorerie	6
4.3	Soutenabilité financière	6
5	Conclusion	7

1 PRESENTATION GENERALE

Le Service des activités industrielles et commerciales (SAIC) est, comme indiqué par l'article D714-84 du code de l'éducation, un service commun *"chargé de gérer toutes les activités industrielles et commerciales de l'université qui ne sont pas assurées par une société ou un groupement, et notamment de :*

- 1° *Négocier et assurer l'exécution des accords et conventions à caractère industriel et commercial ;*
- 2° *Valoriser et exploiter les brevets, les licences, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle et les travaux de recherche ;*
- 3° *Mettre à la disposition des créateurs d'entreprises ou des jeunes entreprises des locaux, matériels et moyens dans les conditions fixées par les articles D. 123-2 à D. 123-7 ;*
- 4° *Gérer des activités d'édition ;*
- 5° *Gérer les baux et locations commerciales ;*
- 6° *Gérer les autres activités commerciales de l'université.*

Ce service propose également au président de l'université, dans le cadre de ses relations avec le monde économique et industriel, une politique de développement. A cet effet, il élabore un projet de tarification des prestations à caractère industriel et commercial".

Par ailleurs, l'article D714-88 du code de l'éducation dispose que *"Pour l'exercice des missions et des activités dévolues au service, l'université dote ce service d'un budget annexe au budget de l'université et de moyens en personnels, locaux, crédits et équipements".*

Le SAIC ou Service d'Activités Industrielles et Commerciales est un service à comptabilité distincte. A ce titre, ses comptes font l'objet d'un compte rendu financier distinct, intégrés par la suite aux comptes consolidés de l'USPN. Ils ne font donc pas l'objet d'un vote spécifique.

Le budget initial 2022 avait été construit, à partir de la constatation des dépenses exécutées au 31 août 2021, afin de couvrir les charges de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale des contrats pluriannuels, obtenus ou à venir, gérés par le SAIC ainsi que ses charges de structure.

Désormais, la construction de ce budget rectificatif a été réalisée afin de tenir compte de la réalité de l'activité du SAIC, des taux d'exécution des crédits observés au 30 mai 2022, ainsi que du départ annoncé de la directrice du SAIC.

2 AUTORISATIONS BUDGETAIRES

2.1 Plafond d'emplois

	ETPT (Moyenne Annuelle)				BI 2022	BR 1 2022			BR 1 2022
	2018	2019	2020	2021		Proposition de plafond BI 2022	Réel 01-01 au 30-04 (Moyenne sur 4 mois)	Prévision 01-01 au 30-09 (Moyenne sur 9 mois)	
Plafond d'emplois Etat	5,00	4,80	4,20	3,33	5,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Plafond d'emplois sur ressources propres	70,30	75,79	70,64	77,94	80,00	79,25	80,58	81,03	81,03
TOTAL PLAFONDS	75,30	80,59	74,84	81,27	85,00	83,25	84,58	85,03	85,03

Le plafond d'emplois du SAIC voté au budget initial était de 85, même si la consommation avait été estimée à hauteur de 64.83 ETPT en moyenne annuelle sur l'année 2022.

La reprévision de la consommation du plafond d'emplois, réalisée en fonction de l'activité d'ores et déjà réalisée et de celle envisagée pour le reste de l'année 2022, s'établit à 85.03 ETPT en moyenne annuelle.

Le nouveau plafond d'emplois proposé est donc de 85.03.

2.2 Prévision et exécution des recettes

Les prévisions de recettes 2021 et 2022, ainsi que l'exécution globale 2021 sont reportées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous.

LES RECETTES (Tableau budgétaire 2)	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-21 BI22	Taux d'exécution au 31/12/2021	Taux d'exécution au 30/05/2022
Subvention pour charges de service public				67 530	91 394	24 350	25 792	1 442	135,31%	20,53%
Autres financements de l'Etat	67 472	2 919 376	2 919 376	2 631 492	544 777	245 517	245 517	0	20,92%	1,22%
Autres financements publics	3 908 580	2 553 041	2 553 041	2 868 832	4 412 413	6 243 441	6 631 412	436 001	153,60%	10,89%
Recettes propres	866 704	2 259 519	2 259 519	2 133 875	1 413 055	1 651 437	1 651 437	0	67,01%	25,50%
Fiscalité affectée : CVEC								0		
Financements de l'Etat fléchés						939 000	1 720 000	739 000		0,00%
Autres financements publics fléchés										
TOTAL RECETTES	4 862 756	7 733 936	7 733 936	7 619 760	6 461 679	9 113 776	10 331 218	1 217 443	84,47%	12,18%

Les prévisions de recettes ont été évaluées à hauteur de 10 331 218 €, soit une augmentation de 1 217 443 € par rapport au budget initial 2022.

La subvention pour charges de service public augmente de 1 442€ pour adapter la compensation de la prolongation des contrats doctoraux et ATER suite à la crise sanitaire non prise en charge par les financeurs d'origine à leurs coûts réels.

Les autres financements de l'Etat ne font l'objet d'aucune modification.

Les autres financements publics augmentent de 436 001€, le SAIC estimant être en capacité d'obtenir plus de nouveaux financements ou subventions qu'initialement prévus.

Les recettes propres ne font l'objet d'aucune modification.

Les autres financements publics fléchés, permettant de suivre en pluriannuel les fonds obtenus dans le cadre du projet Equipex T Refimev, opération de 9,9M€, font l'objet d'une ouverture complémentaire de 780 000€ en recettes et en dépenses.

Il faut noter que le SAIC présente au 31 mai un faible taux d'exécution de ses recettes, en raison de leurs facturations à l'avancement des projets, c'est à dire une facturation à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'année.

2.3 Prévision et exécution des dépenses décaissables

Les prévisions 2021 et 2022 ainsi que l'exécution globale 2021 des dépenses décaissables sont reportées dans le tableau ci-dessous en distinguant les AE (en haut) et les CP (en bas).

DEPENSES (Tableau budgétaire 2)

Les AE	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ER1-22 E12	Taux d'exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution au 30-05-2022
Masse salariale	3 168 111	3 530 000	3 530 000	3 991 001	3 496 005	3 662 833	3 664 275	391 442	87,60%	17,31%
Fonctionnement	1 734 686	2 307 325	2 307 325	3 056 850	1 936 020	3 516 351	3 516 351	0	63,31%	22,70%
Investissement	176 514	1 139 570	1 139 570	893 000	856 853	500 000	937 200	357 200	99,87%	35,65%
Masse salariale fléchée						120 000	120 000	0		0,00%
Fonctionnement fléché						120 000	400 000	280 000		0,00%
Investissement fléché						760 000	1 200 000	500 000		1,90%
Total	5 079 311	6 976 895	6 976 895	7 945 851	6 328 878	8 699 217	10 137 859	1 438 642	79,65%	19,01%

Les CP	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ER1-22 E12	Taux d'exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution au 30-05-2022
Masse salariale	3 168 111	3 530 000	3 530 000	3 991 001	3 494 005	3 662 833	3 664 275	391 442	87,55%	17,31%
Fonctionnement	1 820 064	2 307 325	2 307 325	3 056 850	1 516 364	3 516 351	3 516 351	0	50,53%	18,85%
Investissement	174 660	1 139 570	1 139 570	893 000	337 310	1 093 000	1 417 200	357 200	37,57%	19,09%
Masse salariale fléchée						120 000	120 000	0		0,00%
Fonctionnement fléché						120 000	400 000	280 000		0,00%
Investissement fléché						760 000	1 200 000	500 000		0,00%
Total	5 162 245	6 976 895	6 976 895	7 945 851	5 377 708	9 209 217	10 647 859	1 438 642	67,68%	16,23%

2.3.1 Dépenses de personnel

Les prévisions de dépenses de masse salariale non fléchées ont été évaluées à hauteur de 3 964 275 €, soit une augmentation de 301 442 € par rapport au budget initial afin de couvrir les besoins nouveaux ainsi que les décisions gouvernementales d'augmentation du point d'indice notamment.

Les dépenses de masse salariale fléchées relative au projet Equipex T Refimev ne font l'objet d'aucune évolution.

Il faut noter que les taux d'exécution de 17,34% en AE comme en CP correspondent aux seuls mois de janvier et février 2022, les autres mois étant en cours de déversement dans sifac.

2.3.2 Dépenses de fonctionnement hors masse salariale

Les dépenses de fonctionnement non fléchées ne font l'objet d'aucune évolution. Leurs taux d'exécution au 30 mai en AE et en CP sont respectivement de 22,70% et de 18,85%.

Les dépenses de fonctionnement fléchées relative au projet Equipex T Refimev augmentent de 280 000€ sur demande du porteur de projet, même si quasi aucune consommation de crédit en AE comme en CP n'est constatée au 30 mai 2022.

2.3.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement non fléchées ont été évaluées à hauteur de 937 200€, soit une augmentation de 357 200 € par rapport au budget initial afin de couvrir des besoins nouveaux ou réévalués (SESAME, projet HandiVib...). Les taux d'exécution en AE et en CP sont respectivement de 35.65% et de 18.09% au 30 mai 2022.

Les dépenses d'investissement fléchées ont quant à elles été augmentées de 500 000€ sur demande du porteur de projet, même si les taux d'exécution sont quasi nuls au 30 mai.

3 SOLDE BUDGETAIRE

Le solde budgétaire prévisionnel après le BR n°1 est évalué à -316 641 €, soit une variation négative de 221 199 € par rapport au budget initial.

Le solde budgétaire (Tableau budgétaire 2)

	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ER1-22/BI22
Total Recettes	4 862 756	7 733 936	7 733 936	7 649 760	6 461 679	9 113 776	10 331 218	1 217 443
Total Dépenses	5 162 245	6 976 895	6 976 895	7 945 851	5 377 708	9 209 217	10 617 859	1 438 642
Solde budgétaire	-299 490	757 041	757 041	-296 090	1 083 971	-95 441	-316 641	-221 199

Le solde budgétaire est le résultat obtenu par différence entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale, telles que présentées ci-dessus.

La SAIC prévoit un solde budgétaire négatif en raison de la mobilisation en dépenses de ressources reçues sur années antérieures.

4 SITUATION PATRIMONIALE

4.1 Résultat comptable et Capacité d'autofinancement

L'évolution du résultat comptable du SAIC ainsi que de sa capacité d'autofinancement est présentée ci-dessous.

Résultat comptable et capacité d'autofinancement (Tableau budgétaire n°6 partie 1 Situation patrimoniale)

	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ER1-22/BI22
Résultat comptable	-715 183	655 183	655 183	-231 009	-768 910	462 392	1 319 592	857 199
Capacité d'autofinancement (CAF)	-111 248	859 570	859 570	255 000	-186 059	95 000	95 000	-0.53

Le SAIC estime obtenir un résultat comptable bénéficiaire de 1 319 592€ en raison de la mobilisation de ressources reçues sur années antérieures, et une capacité d'autofinancement, et donc d'investissement, identique à celle du budget initial.

4.2 Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et Trésorerie

L'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement ainsi que de la trésorerie du SAIC est présentée dans le tableau ci-dessous.

FONDS DE ROULEMENT, BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET TRESORERIE

Eléments de financements	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BRI 2022	ECART BRI-22/BI22
variation FDR	-262 270	-280 000	-280 000	-353 000	-262 435	-310 000	-396 000	-86 001
variation BFR	-659 843	-1 037 041	-1 037 041	-56 509	-3 613 873	-239 558	-279 199	-39 640
variation TRESO	397 572	757 041	757 041	-296 080	3 351 438	-70 411	-116 802	-16 360
Niveau du fonds de roulement	-920 253	-937 982	-1 200 253	-1 273 252	-1 182 688	-1 230 252	-1 578 688	-348 436
Niveau du besoin en fonds de roulement	-2 422 901	-2 800 099	-3 459 942	-2 479 810	-6 036 774	-2 662 459	-6 315 973	-3 653 514
Niveau de trésorerie	1 502 648	1 862 117	2 259 689	1 206 558	4 654 086	1 432 207	4 737 285	3 305 078

Le SAIC prévoit un prélèvement sur le fonds de roulement de 396 000€, en hausse de 86°000€ par rapport au budget initial 2022, en raison de la non couverture en totalité des charges de structure du SAIC par les produits issus des frais de gestion prélevés sur les contrats.

4.3 Soutenabilité Budgétaire

Une synthèse des principaux indicateurs de soutenabilité budgétaire de l'IGESR est présentée ci-dessous pour information.

Principaux indicateurs de soutenabilité (IGESR)

	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BRI 2022	
Equilibre financier Résultat net comptable								
Résultat net comptable	-715 163	655 183	655 183	-231 909	-768 910	462 392	1 319 592	Alerte si inférieur à 0
Trésorerie en jours de charges décaissables	110	115	139	62	322	69	213	Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours
Autonomie financière								
Ressources propres encaissables(hors SCSP) / Total des produits encaissables	100%	100%	100%	99%	99%	100%	100%	Vigilance si entre 13% et 15%
Evolution Masse salariale								
Charge de personnel / Total des produits encaissables	65%	49%	46%	52%	54%	40%	39%	Vigilance si supérieur à 42%
Soutenabilité des projets d'Investissements								
Fonds de roulement en nombre de jours de charges décaissables	-67	-58	-74	-65	-78	-60	-71	Vigilance si inférieur à 15 jours

Les ratios ci-dessus confirment la fragilité financière du SAIC.

5 Conclusion

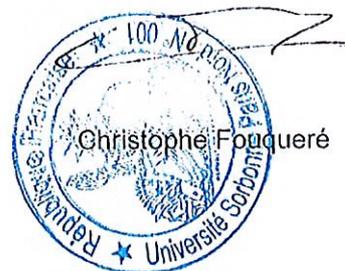
Le SAIC estime terminer l'exercice avec un bénéfice de 1 319 592 € et une capacité d'autofinancement de 95 000€. Néanmoins, l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés laisse apparaître un prélèvement sur fonds de roulement de 396 000€.

Ce prélèvement s'explique principalement par le fait que le coût de fonctionnement de la fonction Support (environ 600 000 € de dépenses de personnel et de fonctionnement / investissement) est insuffisamment financé, les frais généraux appliqués aux contrats ne couvrant pas la totalité des charges (300 000€).

Il serait souhaitable de trouver un nouveau modèle économique pour le SAIC afin de mettre en œuvre un plan de retour à l'équilibre. Il conviendra de s'interroger sur la prise en charge de l'amortissement des biens acquis dans le cadre des contrats de recherche et de revoir, le cas échéant, la politique des frais de gestion appliqués aux contrats.

A Villetaneuse, le 15 juin 2022

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



POINT N° 3 : Projet de budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les documents budgétaires présentés au conseil d'administration ;

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires de la **FONDATION** :

- 242 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 72 000 € en personnel
 - 170 000 € en fonctionnement
- 242 000 € en crédits de paiement dont :
 - 72 000 € en personnel
 - 170 000 € en fonctionnement
- 387 000 € de prévision de recettes
- 145 000 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- + 144 996 € de variation de trésorerie
- + 20 000 € de résultat patrimonial
- + 20 000 € de capacité d'autofinancement
- + 249 788 € de variation de fonds de roulement

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe FOUQUERE**

CASIE ION Vanessa

**DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES ET DU PILOTAGE**

Anne-Sophie PERROT
Directrice générale des services
adjointe
Directrice des affaires financières et
du pilotage

RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

Budget rectificatif n° 1 2022

DE LA FONDATION

Présenté au Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022

1	Présentation générale	2
2	Autorisations budgétaires	2
2.1	Plafond d'emplois	2
2.2	Prévision et exécution des recettes	3
2.3	Prévision et exécution des dépenses décaissables	4
2.3.1	Dépenses de personnel	4
2.3.2	Dépenses de fonctionnement hors masse salariale	4
2.3.3	Dépenses d'investissement	4
3	Solde budgétaire	5
4	Situation patrimoniale	5
4.1	Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et trésorerie	5
4.2	Soutenabilité financière	6
5	Conclusion	6

1 PRESENTATION GENERALE

La fondation Université Paris13 est une fondation universitaire créée par l'université par vote du conseil d'administration en date du 25 octobre 2019.

Ainsi l'article L719-12 du code de l'éducation prévoit que « les EPSCP peuvent créer en leur sein une ou plusieurs fondations universitaires, non dotées de la personnalité morale (...) pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur (...). Ces fondations disposent de l'autonomie financière. »

Par ailleurs, conformément à l'article R719-104, « le conseil d'administration délibère sur l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe. »

A ce titre, le budget de la fondation est annexé au budget de l'établissement qui l'abrite. Il est ainsi présenté et voté de manière distincte du budget principal, même si celui-ci est intégré au budget consolidé de l'établissement.

La construction de ce budget rectificatif a été réalisée afin de tenir compte de la réalité de l'activité de la fondation perturbée par la vacance de ces 2 emplois depuis le début de l'année. Ainsi, les évolutions ou les non évolutions envisagées tiennent compte des taux d'exécution des crédits observés au 31 mai 2022.

2 AUTORISATIONS BUDGETAIRES

2.1 Plafond d'emplois

	ETPT (Moyenne Annuelle)				BI 2022	BR 1 2022			BR1 2022
	2018	2019	2020	2021		Proposition de plafond BI 2022	Réel 01-01 au 30-04 (Moyenne sur 4 mois)	Prévision 01-01 au 30-09 (Moyenne sur 9 mois)	
Plafond d'emplois sur ressources propres	.	.	.	1,67	2,00	0,00	0,89	1,17	1,17

Aucun départ n'étant annoncé au moment de la construction du budget initial, il avait été prévu un plafond d'emplois de 2 correspondant aux 2 emplois de la fondation.

L'université ayant rencontré des difficultés pour le remplacement des 2 collègues, une re-prévision de consommation est nécessaire, passant de 2 emplois sur 12 mois à 2 emplois sur 7 mois. Un premier recrutement est d'ailleurs finalisé à compter du 1^{er} juillet.

Le nouveau plafond d'emplois s'établit ainsi à 1.17 ETPT.

2.2 Prévision et exécution des recettes

Les prévisions de recettes 2021 et 2022, ainsi que l'exécution globale 2021 sont reportées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous.

LES RECETTES (Tableau budgétaire 2)	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-22-BI22	Taux d'exécution au 31/12/2021	Taux d'exécution au 30/05/2022
Subvention pour charges de service public								0		
Autres financements de l'Etat								0		
Autres financements publics		157 000	157 000	157 000		167 500	137 000	-30 500	0,00%	0,00%
Recettes propres	230 000	335 000	335 000	335 000	130 000	250 000	250 000	0	38,81%	0,00%
TOTAL RECETTES	230 000	492 000	492 000	492 000	130 000	417 500	387 000	-30 500	26,42%	0,00%

Les prévisions de recettes ont été évaluées à hauteur de 387 500€, soit une baisse de 30 500€ par rapport au budget initial.

Les autres financements publics, correspondant aux dotations initiales des membres fondateurs publics ainsi qu'à l'apport de l'université destiné à la couverture des charges de personnel de la fondation, enregistrent une diminution de 30 500€. Cette baisse est à mettre en relation avec la vacance des postes de direction de la fondation, les dépenses de masse salariale diminuant, la compensation aussi.

Aucune évolution des recettes propres n'est envisagée dans le cadre de ce budget rectificatif en raison d'un taux d'exécution de 0% au 30 mai 2022, et ce malgré 3 nouveaux projets en cours de montage ou de dépôt (68 000€).

Ces 3 projets sont relatifs :

- 1) à un dépôt de projet UNIV'R porté par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) consistant en la création de couloirs universitaires permettant l'accueil dans l'un de nos masters de 1 ou 2 étudiants francophones actuellement réfugiés, sous réserve de financement d'une bourse de vie et d'études (28 000€),
- 2) à une initiative de construction d'un dispositif de formation en français langue étrangère à destination des étudiants ukrainiens, en collaboration étroite avec le réseau MEnS (Migrants de l'Enseignement Supérieur) (20 000€),
- 3) à la poursuite de l'accueil d'étudiants en exil dans le cadre du DU passerelle bénéficiant du soutien financier de l'AUF, de la Fondation Robert de Sorbon, de la mairie de Paris et de la DRIETS (20 000€).

La non ouverture au budget rectificatif de ces 3 potentielles recettes n'empêchera nullement leur facturation en cas de réalisation desdits 3 projets.

2.3 Prévision et exécution des dépenses décaissables

Les prévisions 2021 et 2022 ainsi que l'exécution globale 2021 des dépenses décaissables sont reportées dans le tableau ci-dessous en distinguant les AE (en haut) et les CP (en bas).

DEPENSES (Tableau budgétaire 2)

Les AE	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-22 Et22	Taux d'exécution au 31/12/2021	Taux d'exécution au 30/05/2022
Masse salariale	65	122 000	122 000	122 000	104 788	122 500	72 000	-50 500	85,89%	0,00%
Fonctionnement	3 448	220 000	220 000	220 000	69 766	170 000	170 000	0	31,71%	0,00%
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total	3 513	342 000	342 000	342 000	174 554	292 500	242 000	-50 500	51,04%	0,00%

Les CP	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-22 Et22	Taux d'exécution au 31/12/2021	Taux d'exécution au 30/05/2022
Masse salariale	0	122 000	122 000	122 000	104 853	122 500	72 000	-50 500	85,95%	0,00%
Fonctionnement	354	220 000	220 000	220 000	56 804	170 000	170 000	0	25,82%	7,65%
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total	354	342 000	342 000	342 000	161 657	292 500	242 000	-50 500	47,27%	4,44%

2.3.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de masse salariale, à l'instar du plafond d'emplois, sont revues à la baisse en raison de la vacance des 2 postes de direction de la fondation, passant d'une prévision de 2 personnes sur 12 mois (122 500€) à 2 personnes sur 7 mois (72 000€).

2.3.2 Dépenses de fonctionnement hors masse salariale

La fondation avait ouvert 170 000€ au budget initial, dont 160 000€ prévus pour le financement de 5 projets (pôle étudiants grands sportifs, projet hydrogène, chaire pour le territoire, studio d'enregistrement service culturel et jardins pédagogiques et scientifiques).

Une demande complémentaire de 68 000€ a été formulée pour couvrir les besoins des 3 projets en cours de construction ou de dépôt mentionnés supra (2.2 Prévision et exécution des recettes).

Au vue des taux d'exécution au 31 mai 2022, 0% en AE et 7,65% en CP (paiement factures 2021) et du délai nécessaire aux futurs collègues pour prendre connaissance des projets engagés ou à lancer, aucune ouverture complémentaire de crédit ne sera réalisée.

2.3.3 Dépenses d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'est prévue par la Fondation.

3 SOLDE BUDGETAIRE

Le solde budgétaire est le résultat obtenu par différence entre les recettes encaissées et les dépenses prévues de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement, telles que présentées ci-dessus

Le solde budgétaire (Tableau budgétaire 2)

	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-22/BI22
Total Recettes	230 000	492 000	492 000	492 000	130 000	417 500	387 000	-30 500
Total Dépenses	354	342 000	342 000	342 000	161 657	292 500	242 000	-50 500
Solde budgétaire	229 646	150 000	150 000	150 000	-31 657	125 000	145 000	20 000

La fondation estime obtenir un solde budgétaire bénéficiaire de 145 000€, soit une variation de 20 000€ par rapport au budget initial.

4 SITUATION PATRIMONIALE

4.1 Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et Trésorerie

L'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement ainsi que de la trésorerie depuis la création de la fondation en 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

FONDS DE ROULEMENT, BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET TRESORERIE

Eléments de financements	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-22/BI22
variation FDR	606 487	150 000	150 000	150 000	-185 682	125 000	249 788	124 788
variation BFR	376 842	0	0	0	-154 025	0	104 792	104 792
variation TRESO	229 646	150 000	150 000	150 000	-31 657	125 000	144 996	19 996
Niveau du fonds de roulement	606 487	150 000	756 487	756 487	420 806	731 487	670 594	-60 893
Niveau du besoin en fonds de roulement	376 842	0	376 842	376 842	222 817	376 842	327 609	-49 232
Niveau de Trésorerie	229 646	150 000	379 646	379 646	197 989	354 646	342 985	-11 661

La fondation prévoit un apport au fonds de roulement de 249 788 € dont 145 000€ au titre de l'année budgétaire 2022 et 104 788€ au titre d'une correction comptable 2021.

En effet, l'engagement de l'université à couvrir les charges de personnel de la fondation n'avait pas été honoré en 2021. Une correction comptable a donc été réalisée. Elle vient abonder le fonds de roulement de la fondation sans impact sur la gestion budgétaire 2022.

4.2 Soutenabilité Budgétaire

Une synthèse des principaux indicateurs de soutenabilité budgétaire de l'IGESR est présentée ci-dessous pour information.

Principaux Indicateurs de soutenabilité (IGESR)

	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	
Equilibre financier Résultat net comptable								
Résultat net comptable	0	150 000	150 000	150 000	0	0	20 000	Alerte si inférieur à 0
Trésorerie en jours de charges décaissables	233 426	158	400	400	441	436	510	Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours
Autonomie financière								
Produits encaissables hors SCSP / Total des produits encaissables	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Vigilance si entre 13% et 15%
Evolution Masse salariale								
Charge de personnel / Total des produits encaissables	0%	25%	25%	25%	81%	29%	19%	Vigilance si supérieur à 82%
Soutenabilité des projets d'investissements								
Fonds de roulement en nombre de jours de charges décaissables	616 471	158	796	796	937	900	998	Vigilance si inférieur à 15 jours

5 Conclusion

La crise sanitaire a conduit à un quasi arrêt de l'activité de la fondation en 2021 comme en 2020 alors même qu'elle venait d'être créée. L'année 2021 a ainsi été principalement consacrée à la recherche de financements externes pour les projets votés lors du premier conseil de gestion de juin 2020. Ce travail aurait dû porter ses fruits en 2022.

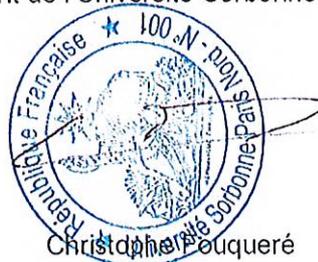
Cependant, la vacance des postes de direction de la fondation a freiné son redémarrage.

Le recrutement de la nouvelle directrice de la fondation à compter du 1^{er} juillet, devrait relancer son activité et ainsi permettre de finaliser les projets d'ores et déjà engagés, voire d'en développer de nouveaux.

Cependant, elle devra, à son arrivée, convoquer le conseil de gestion après avoir réalisé un état des lieux de l'activité de la fondation et lui faire voter le présent budget rectificatif.

A Villetaneuse, le 14 juin 2022

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



POINT N° 3 : Approbation du budget rectificatif n°1 UNIF pour l'exercice 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les documents budgétaires présentés au conseil d'administration ;

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires de l'UNIF :

- 5 193 128 € d'autorisations d'engagement dont :
445 000 € en personnel
4 748 128 € en fonctionnement
- 5 209 984 € en crédits de paiement dont :
445 000 € en personnel
4 764 984 € en fonctionnement
- 4 674 269 € de prévision de recettes
- - 535 715 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 423 080 € de variation de trésorerie
- - 63 722 € de résultat patrimonial
- - 63 722 € de capacité d'autofinancement
- - 413 467 € de variation de fonds de roulement

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fouquet

Christophe Fouquet

**DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES ET DU PILOTAGE**

Anne-Sophie PERROT
Directrice générale des services
adjointe
Directrice des affaires financières et
du pilotage

Compte-rendu de gestion de l'UNIF dans le cadre du Budget rectificatif n° 1 2022

Présenté au Conseil d'administration du 1er juillet 2022

1	Présentation générale	2
2	Autorisations budgétaires	3
2.1	Plafond d'emplois	3
2.2	Prévision et exécution des recettes	3
2.3	Prévision et exécution des dépenses décaissables	4
2.3.1	Dépenses de personnel	4
2.3.2	Dépenses de fonctionnement hors masse salariale	5
2.3.3	Dépenses d'investissement	5
3	Solde budgétaire	5
4	Situation patrimoniale	6
4.1	Compte de résultat et Capacité d'autofinancement	6
4.2	Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et trésorerie	6
4.3	Soutenabilité financière	7
5	Conclusion	7

1 PRESENTATION GENERALE

L'université numérique Île-de-France (UNIF), précédemment dénommée université numérique Paris-Île-de-France (UNPIdF) a été créée en 2006 et transformée en service interuniversitaire (SIU) en 2014.

Ses statuts disposent « " le SIU " se veut être une structure de support et de soutien d'aménagement numérique de l'enseignement supérieur à l'échelle de la Région Île-de-France en complémentarité avec ses adhérents et les structures de mutualisation en place et en partenariat avec les institutions et collectivités territoriales ».

L'UNIF, service général commun à plusieurs établissements, au sens des articles L714-2 et D714-77 du code de l'éducation, a été portée par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne jusqu'en 2018 puis transférée à l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord.

L'UNIF a été constituée sous forme de service à comptabilité distincte au sein de l'Université Paris XIII.

A ce titre, ses comptes font l'objet d'un compte rendu financier distinct, intégrés par la suite aux comptes consolidés de l'USPN. Ils ne font donc pas l'objet d'un vote spécifique.

En revanche ses emplois sont consolidés au niveau des emplois de l'établissement de rattachement. Les statuts indiquent d'ailleurs « " le SIU " s'appuie sur les directions concernées de l'établissement de rattachement en ce qui concerne les points suivants, même s'il dispose des compétences lui permettant d'assurer son propre fonctionnement" ».

L'université Sorbonne Paris Nord n'a pas vocation à financer sur ses fonds propres l'activité de ce SIU.

Le budget initial 2022 avait été construit afin de couvrir les charges de fonctionnement et de masse salariale des contrats obtenus ou à venir, gérés par l'UNIF, ainsi que ses charges de structure.

Désormais, la construction de ce budget rectificatif a été réalisée afin de tenir compte de la réalité de l'activité de l'UNIF et des taux d'exécution des crédits observés au 30 mai 2022.

2 AUTORISATIONS BUDGETAIRES

2.1 Plafond d'emplois

	ETPT (Moyenne Annuelle)				BI 2022 Proposition de plafond BI 2022	BR 1 2022			BR 1 2022 Proposition de plafond BR 1 2022
	2018	2019	2020	2021		Réel 01-01 au 30-04 (Moyenne sur 4 mois)	Prévision 01-01 au 30-09 (Moyenne sur 9 mois)	Prévision 01-01 au 31-12 (Moyenne sur 12 mois)	
Plafond d'emplois Etat	0,00	0,00	0,00	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plafond d'emplois sur ressources propres	1,38	3,04	4,50	4,33	8,00	6,50	6,50	6,50	6,50
TOTAL PLAFONDS	1,38	3,04	4,50	4,50	8,00	6,50	6,50	6,50	6,50

Le plafond d'emplois de l'UNIF voté au budget initial était de 8, même si la consommation avait été estimée à hauteur de 7.5 ETPT en moyenne annuelle sur l'année 2022.

La reprévision de la consommation du plafond d'emplois, calculée en fonction de l'activité d'ores et déjà réalisée et de celle envisagée pour le reste de l'année 2022, s'établit à 6.5 ETPT en moyenne annuelle.

Le nouveau plafond d'emplois proposé est donc de 6.5.

2.2 Prévision et exécution des recettes

Les prévisions de recettes 2021 et 2022, ainsi que l'exécution globale 2021 sont reportées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous.

LES RECETTES (Tableau budgétaire 2)	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ERI 22 E122	Fait d'exécution au 31.12.2021	Fait d'exécution au 30.05.2022
Subvention pour charges de service public								0		
Autres financements de l'Etat					1 173 001		71 000	71 000		
Autres financements publics	50 000	1 313 050	1 313 050	1 313 050	0	1 126 645	1 939 906	783 266	0,00%	0,00%
Recettes propres	202 725				422 375	10 000	1 118 240	1 108 240		637,66%
Fiscalité affectée : CVEC								0		
Financements de l'Etat fléchés								0		
Autres financements publics fléchés						1 716 193	1 575 123	-171 070		0,00%
TOTAL RECETTES UNIF	252 725	1 313 050	1 313 050	1 313 050	1 595 376	2 892 833	4 674 269	1 791 436	121,50%	2,21%

Les prévisions de recettes ont été évaluées à hauteur de 4 674 269 €, soit une augmentation de 1 791 436 € par rapport au budget initial 2022.

Les autres financements de l'Etat augmentent de 71 000€ en raison de l'obtention d'une nouvelle subvention du ministère au titre du Data Kairos Développement.

Les autres financements publics augmentent de 783 266€, l'UNIF estimant remporté l'appel à projet Mario NUM (1.17 M€) et en raison d'un changement de nature d'une recette relative au Data center (0.46M€), de autres financements publics en recettes propres.

Les recettes propres, constituées des recettes issues des cotisations des adhérents et du Data Center, augmentent de 1 108 240€, dont 462 000€ provenant du changement de nature de recette susmentionné et de nouveaux financements au titre du Data center (638 000€).

Ce dernier, labélisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fin 2020 comme le data center mutualisé pour les établissements de l'ESR en IDF, a vu arriver les premières infrastructures informatiques des établissements ainsi que les premières recettes (0.22M€) en 2021. L'UNIF prévoit ainsi l'acquisition de 10 nouvelles baies dans ce cadre.

Les financements de l'Etat fléchés permettant de suivre en pluriannuel les fonds obtenus dans le cadre du projet du PIA 3 « ORACCLE » (12,54 M€ jusqu'en 2030 dont 1.17°M€ pour 2021) sont diminués de 171 070€ afin de se conformer à l'échéancier des versements annexé à la convention.

Il faut noter que l'UNIF présente au 31 mai de très faibles taux d'exécution de ses recettes. Si celui relatif au PIA3 est normal en raison de la facturation à l'avancement des projets, c'est à dire une facturation à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'année, il n'en est pas de même pour les autres financements. Une grande vigilance devra être portée sur l'exhaustivité des facturations au moment du compte financier.

2.3 Prévision et exécution des dépenses décaissables

Les prévisions 2021 et 2022 ainsi que l'exécution globale 2021 des dépenses décaissables sont reportées dans le tableau ci-dessous en distinguant les AE (en haut) et les CP (en bas).

DEPENSES (Tableau budgétaire 2)

Les AE	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ERI-21.EI22	Taux d'exécution au 31.12.2021	Taux d'exécution au 30.05.2022
Masse salariale	266 212	425 000	425 000	425 000	383 683	210 000	210 000	C	50,25%	19,04%
Fonctionnement	224 292	828 050	828 050	828 050	887 508	928 643	2 938 012	2 059 372	59,94%	81,29%
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	C		
Masse salariale Fléchée						283 290	235 000	-28 290		10,89%
Fonctionnement Fléché						1 492 693	1 612 118	329 213		0,47%
Investissement Fléché						0	0	C		
Total	510 504	1 313 050	1 313 050	1 313 050	1 271 191	2 882 833	5 193 128	2 310 295	96,81%	29,79%

Les CP	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ERI-21.EI22	Taux d'exécution au 31.12.2021	Taux d'exécution au 30.05.2022
Masse salariale	266 212	425 000	425 000	425 000	383 683	210 000	210 000	C	50,28%	19,04%
Fonctionnement	56 699	828 050	828 050	828 050	368 570	928 643	2 562 668	2 026 278	41,59%	93,63%
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	C		
Masse salariale Fléchée						283 290	235 000	-28 290		10,89%
Fonctionnement Fléché						1 492 693	1 612 118	329 213		0,33%
Investissement Fléché						0	0	0		
Total	384 911	1 313 050	1 313 050	1 313 050	752 253	2 882 833	5 209 684	2 327 151	57,29%	32,71%

2.3.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de masse salariale non fléchées ne font l'objet d'aucune évolution.

Les prévisions de dépenses de masse salariale fléchées relative au projet ORACCLE obtenu dans le cadre du PIA3 ont été évaluées à hauteur de 235 000€, soit une diminution de 28 290 € par rapport au budget initial pour tenir compte des charges réelles des derniers recrutements réalisés fin 2021.

Il faut noter que les taux d'exécution de 19.94% et de 10.89% en AE comme en CP correspondent aux seuls mois de janvier et février 2022, les autres mois étant en cours de déversement dans sifac.

2.3.2 Dépenses de fonctionnement hors masse salariale

Les dépenses de fonctionnement non fléchées ont été évaluées à hauteur de 2 936 012€ en AE et de 2 952 868€ en CP, soit une augmentation de plus de 2 M€ en AE comme en CP par rapport au budget initial.

Cette hausse est corrélative à l'ouverture de nouvelles recettes telles que décrites ci-dessus (1 962 506€) ainsi qu'à la régularisation d'une mise à disposition non remboursée à l'université Paris 1 depuis 2018 (76 000€) et d'un report de crédits issu de la subvention Welcome Desk obtenue en 2019 (56 810€).

Par ailleurs, le léger décalage observable entre les AE et les CP provient d'une régularisation de crédit ouvert au budget initial mais déjà consommé en 2021.

Les taux d'exécution en AE et en CP sont respectivement de 84.29% et de 93.63% au 30 mai 2022.

Les dépenses de fonctionnement fléchées relative au projet ORACCLE obtenu dans le cadre du PIA3 augmentent de 329 213 €, et ce même si quasi aucune consommation de crédit en AE comme en CP n'est constatée au 30 mai 2022.

Il est à noter qu'à ce stade ne figure pas dans les comptes de l'UNIF la rémunération du directeur de l'UNIF. Ce point doit être abordé lors d'un prochain conseil de gestion. L'USPN doit préparer à cet égard une convention de MAD remboursable à hauteur du temps passé par le DSI de l'USPN sur ses fonctions de directeur (20%).

Il en est de même pour le loyer mis à disposition de l'UNIF.

Dès lors que ce principe aura été voté par le comité de gestion et l'assemblée générale, il conviendra de prévoir dans les comptes de l'UNIF le remboursement de cette MAD et du loyer.

Le remboursement d'une mise à disposition relève des dépenses de fonctionnement, raison pour laquelle il en est fait mention dans ce paragraphe.

2.3.3 Dépenses d'investissement

Aucune demande d'ouverture d'autorisation d'engagement de dépenses d'investissement n'a été formulée, comme au budget initial, par l'UNIF.

3 SOLDE BUDGETAIRE

Le solde budgétaire prévisionnel après le BR n°1 est évalué à -535 715 €, soit une variation négative d'un même montant par rapport au budget initial.

Le solde budgétaire (Tableau budgétaire 2)

	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART BR1-22-BI22
Total Recettes	252 725	1 313 050	1 313 050	1 313 050	1 595 376	2 882 833	4 674 269	1 791 436
Total Dépenses	384 911	1 313 050	1 313 050	1 313 050	752 253	2 882 833	5 209 984	2 327 151
Solde budgétaire	-132 186	0	0	0	843 124	0	-535 715	-535 715

Le solde budgétaire est le résultat obtenu par différence entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale, telles que présentées ci-dessus.

L'UNIF prévoit un solde budgétaire négatif en raison de la mobilisation en dépenses de ressources reçues sur années antérieures.

4 SITUATION PATRIMONIALE

4.1 Résultat comptable et Capacité d'autofinancement

L'évolution du résultat comptable de l'UNIF ainsi que sa capacité d'autofinancement est présentée ci-dessous.

Résultat comptable et capacité d'autofinancement (Tableau budgétaire n°6 partie 1 Situation patrimoniale)

	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ERI-22, E122
Résultat comptable	-209 218	0	0	0	344 008	0	-63 722	63 722
Capacité d'autofinancement (CAF)	-209 218	0	0	0	344 008	0	-63 722	63 722

L'UNIF estime obtenir un résultat comptable déficitaire de 63 722€ en raison principalement de la régularisation d'une mise à disposition non remboursée à l'université Paris 1 depuis 2018 (76 000€), et une insuffisance d'autofinancement, et donc d'investissement, d'un même montant.

4.2 Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et Trésorerie

L'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement ainsi que de la trésorerie est présentée dans le tableau ci-dessous.

FONDS DE ROULEMENT, BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET TRÉSORERIE

Éléments de financements	2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	BI 2022	BR1 2022	ECART ERI-22, E122
variation FDR	-209 218	0	0	0	344 008	0	-413 467	-413 467
variation BFR	-77 032	0	0	0	-721 115	0	9 613	9 613
variation TRESO	-132 186	0	0	0	1 065 124	0	-423 080	-423 080
Niveau du fonds de roulement	71 210	280 428	71 210	71 210	415 218	71 210	1 751	-69 459
Niveau du besoin en fonds de roulement	5 689	82 722	5 689	5 689	-715 426	5 689	-705 813	-711 502
Niveau de trésorerie	65 520	197 706	65 520	65 520	1 130 644	65 520	707 564	642 044

L'UNIF prévoit un prélèvement sur le fonds de roulement de 413 467€, dont 63 722€ au titre de l'année budgétaire 2022 (régularisation de la mise à disposition non remboursée à l'université Paris 1 depuis 2018) et 349 745€ au titre de corrections comptables 2021.

En effet, l'UNIF n'a pas apprécié correctement les montants de ses produits constatés d'avance (PCA) et de ses produits à recevoir (PAR) à comptabiliser au moment de la clôture de gestion 2021. Cela a ainsi surévalué le résultat comptable 2021 de 349 745€.

Trois corrections comptables ont donc été réalisées. Ces corrections viennent diminuer le fonds de roulement à fin 2021 mais seront sans impact sur la gestion budgétaire 2022.

4.3 Soutenabilité Budgétaire

Une synthèse des principaux indicateurs de soutenabilité budgétaire de l'IGESR est présentée ci-dessous pour information.

Principaux indicateurs de soutenabilité (IGESR)

	CF 2020	BI 2021	BR1 2021	BR2 2021	CF 2021	DI 2022	BR1 2022	
Equilibre financier Résultat net comptable								
Résultat net comptable	-209 218	0	0	0	344 008	0	-63 722	Alerte si inférieur à 0
Trésorerie en jours de charges décaissables	57	54	18	18	325	6	49	Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours
Autonomie financière								
Produits encaissables hors SCSP / Total des produits encaissables	100%	106%	100%	100%	100%	100%	100%	Vigilance si entre 13% et 15%
Evolution Masse salariale								
Charge de personnel / Total des produits encaissables	113%	32%	32%	32%	24%	7%	4%	Vigilance si supérieur à 82%
Soutenabilité des projets d'investissements								
Fonds de roulement en nombre de jours de charges décaissables	62	77	20	20	119	9	0,12	Vigilance si inférieur à 15 jours

Les ratios ci-dessus confirment le besoin de poursuivre les efforts pour s'assurer de la soutenabilité de l'activité de l'UNIF.

5 Conclusion

A l'issue du budget rectificatif 2022, le fonds de roulement de la structure UNIF s'établit à 0,12 jours de fonctionnement, soit en dessous du seuil de vigilance de 15 jours.

L'université Sorbonne Paris Nord n'ayant pas vocation à financer sur ses fonds propres l'activité de ce SIU, il est important d'apporter une grande vigilance sur la pérennité de l'UNIF.

Il conviendra ainsi de s'assurer du parfait équilibre entre d'une part charges de structure de l'UNIF et cotisations des adhérents, et d'autre part, entre dépenses et recettes relatives à chaque projet afin que l'USPN ne finance in fine sur ses ressources une partie des dépenses de l'UNIF.

Ce compte rendu financier sera présenté à l'UNIF lors de sa prochaine assemblée générale, dont les statuts prévoient qu'elle approuve les comptes.

A Villetaneuse, le 16 juin 2022

Le Président de l'Université Paris XIII
dénommée Université Sorbonne Paris Nord



POINT N°4 : Approbation du marché public de prestations de traiteurs pour les besoins de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord

Visa :

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1° et R.2161-2 à 5,

Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,

Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

Autorisation du président à signer le marché de prestations de traiteurs pour les besoins de l'Université Sorbonne Paris Nord

- Le conseil d'administration autorise le président à signer le marché de prestations de traiteurs avec les sociétés suivantes tel qu'exposé dans la note jointe à la présente délibération :
 - **Pour le Lot 1 : formule « petit déjeuner » et « pause gourmande »**
Titulaire n°1: EXUPERY - LE CADET
Titulaire n°2: WITH DEVELOPMENT- Mr Martin
Titulaire n°3: ROOM SAVEURS
 - **Pour le Lot 2 : formule « sandwichs - salades »**
Titulaire n°1: ARA699 - cocktail et saveurs
Titulaire n°2: EXUPERY - LE CADET
Titulaire n°3: WITH DEVELOPMENT- Mr Martin
 - **Pour le Lot 3 : formule « plateau repas »**
Titulaire n°1: FERMIN TRAITEUR
Titulaire n°2: A TABLE
Titulaire n°3: EXUPERY - LE CADET
 - **Pour le Lot 4 : buffet et cocktail**

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

CASTEJON Vanessa
Christophe Fouqueré



**POINT N°5 : Marché subséquent fondé sur l'accord cadre AMUE
n° 19-20-PAM-CAC relatif à la désignation de commissaires aux comptes dans le
cadre de la mission de certification des comptes annuels et prestations associées**

Visa :

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1°et R.2161-2 à 5,
Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,
Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

Délibération : Autorisation du président à signer le marché subséquent fondé sur l'accord cadre AMUE n° 19-20-PAM-CAC relatif à la désignation de commissaires aux comptes dans le cadre de la mission de certification des comptes annuels et prestations associées

- Le conseil d'administration autorise le président à signer le marché subséquent fondé sur l'accord cadre AMUE n° 19-20-PAM-CAC relatif à la désignation de commissaires aux comptes dans le cadre de la mission de certification des comptes annuels et prestations associées avec le cabinet **DELOITTE & ASSOCIES** tel qu'exposé dans la note jointe à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CASTÉJON Vanessa
Christophe Fouquier

POINT N°6 : Approbation de l'accord-cadre de gestion des déplacements professionnels pour les services et composantes de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord (USPN)

Visa :

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-3, R.2161-12, R.2142-15 à 18, R.2161-13 à 15 et 17 à 20 du code de la commande publique ;
Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20 ;
Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT pour les marchés de fourniture et service courant et 2 000 000 €HT pour les marchés de travaux.

Délibération : Autorisation du président à signer l'accord-cadre de gestion des déplacements professionnels, propre à l'université Paris XIII (USPN), pour les services et composantes de l'USPN et le cas échéant à signer le ou les marchés subséquents qui seront conclus par l'USPN dans le cadre du marché de déplacements professionnels passé par la Direction des achats de l'Etat ;

- Le conseil d'administration autorise le président à signer l'accord-cadre de gestion des déplacements professionnels, propre à l'Université Paris XIII (USPN), pour les services et composantes de l'USPN et le cas échéant à signer le ou les marchés subséquents qui seront conclus par l'USPN dans le cadre du marché de déplacement professionnel passé par la Direction des achats de l'Etat ;
 - Attributaire du marché : Travel Planet
 - Montant maximum de l'accord-cadre : 4 000 000 €HT

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christelle ONYANESSA



POINT N°7 : Approbation de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre de mise en accessibilité, mise en conformité et amélioration ciblée - qualité d'usage des espaces communs - du patrimoine bâti de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord

Visa :

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-3, R.2161-12, R.2142-15 à 18, R.2161-13 à 15 et 17 à 20 du code de la commande publique ;
Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20 ;
Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT pour les marchés de fourniture et service courant et 2 000 000 €HT pour les marchés de travaux.

Délibération : Autorisation du président à signer l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre de mise en accessibilité, mise en conformité et amélioration ciblée - qualité d'usage des espaces communs - du patrimoine bâti de l'Université Paris XIII

- Le conseil d'administration autorise le président à signer l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre de mise en accessibilité, mise en conformité et amélioration ciblée - qualité d'usage des espaces communs - du patrimoine bâti de l'Université Paris XIII
 - Attributaire du marché : le groupement d'entreprises représenté par la SAS d'architecture ARCHIPHB, mandataire du groupement
 - Montant maximum de l'accord-cadre : 2 000 000 €HT

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

CHRISTIAN VENEZIA



Point n°8 : Approbation du constat d'inutilité d'une partie complémentaire de l'îlot des Poiriers en vue de la réalisation par le CROUS de deux bâtiments pour des logements étudiants

Visa :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande conjointe de Plaine Commune et de Villetaneuse en date du 25 mai 2022

Délibération :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la remise à l'État d'une partie complémentaire de l'îlot des Poiriers en vue de la réalisation par le CROUS de deux bâtiments pour des logements étudiants.

La surface initiale de 4591 m² passe ainsi à une surface maximale de 6750 m². La surface couvre la parcelle cadastrale J134 et une partie sud de la parcelle cadastrale K119.

La partie nord de la parcelle cadastrale K119 sera dévolue à des activités commerciales ou non. La répartition de la parcelle cadastrale K119 sera déterminée au vu du dossier d'expertise présenté par le CROUS.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
ASTEJON Vanessa



Point n°9 : Approbation du constat d'inutilité d'une partie de l'îlot des Poiriers en vue de la réalisation de locaux de commerces ou activités par Plaine Commune

Visa :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande conjointe de Plaine Commune et de Villetaneuse en date du 25 mai 2022

Délibération :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la remise à l'État d'une partie de l'îlot des Poiriers en vue de la réalisation de locaux de commerces ou d'activités par Plaine Commune.

La surface considérée est sur la partie nord de la parcelle cadastrale K119.

La partie sud de la parcelle cadastrale K119 sera dévolue à la construction de logements par le CROUS. La répartition de la parcelle cadastrale K119 sera déterminée au vu du dossier d'expertise présenté par le CROUS.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CASTEJON Vanessa
Christophe Fouquere



Point n°10 : Approbation du constat d'inutilité d'un terrain situé sur la friche de Saint-Leu en vue de la réalisation par Villeteuseuse d'une maison de santé

Visa :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande conjointe de Plaine Commune et de Villeteuseuse en date du 25 mai 2022

Délibération :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la remise à l'État d'une partie de la friche de Saint-Leu en vue de la réalisation d'une maison de santé par Villeteuseuse.

La surface considérée est sur la partie sud-est de la parcelle cadastrale I85 et représente une surface approximative de 1965 m².

La zone exacte sera déterminée au vu du dossier d'expertise présenté par la mairie de Villeteuseuse.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fouquere
CASTEJON Vanessa

Point n°11 : Approbation du constat d'inutilité d'un terrain situé sur la friche de Saint-Leu en vue de la réalisation par Plaine Commune d'un square.

Visa :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande conjointe de Plaine Commune et de Villetaneuse en date du 25 mai 2022

Délibération :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la remise à l'État d'une partie de la friche de Saint-Leu en vue de la réalisation d'un square par Plaine Commune.

La surface considérée est sur la partie sud-ouest de la parcelle cadastrale I85 et représente une surface approximative de 2516 m². La partie sud-est est dévolue à la construction d'une maison de Santé par Villetaneuse.

La zone exacte sera déterminée au vu du dossier d'expertise présenté par la mairie de Villetaneuse et par un document opérationnel de Plaine Commune.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CASTEJON Vanessa
Christophe Fouquère

Délibération n° 2022-376
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°12 : Approbation du dossier d'expertise de la 2^{ème} phase du bâtiment Mathstic

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification
Vu la délibération n°2021-107 du CA du 29 janvier 2021 concernant les projets USPN acceptés dans le cadre du CPER 2021-2027
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le dossier d'expertise concernant la 2^{ème} phase du bâtiment Mathstic dans le cadre du CPER 2021-2027 sous réserve du vote par la Région Ile de France qui aura lieu le 6 juillet 2022.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christine Varesca

Délibération n° 2022-378
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°12 : Approbation du dossier d'expertise concernant la Maison des Etudiants

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification
Vu la délibération n°2021-107 du CA du 29 janvier 2021 concernant les projets USPN acceptés dans le cadre du CPER 2021-2027
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le dossier d'expertise concernant les travaux de la Maison des Etudiants dans le cadre du CPER 2021 / 2027 sous réserve du vote par la Région Ile de France qui aura lieu le 6 juillet 2022.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Quere
Vanessa Castelnou



Délibération n° 2022-377
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°12 : Approbation du dossier d'expertise concernant les travaux du bâtiment de l'illustration

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification
Vu la délibération n°2021-107 du CA du 29 janvier 2021 concernant les projets USPN acceptés dans le cadre du CPER 2021-2027
Vu la délibération 2021-260 du 9 juillet 2021 concernant l'avenant n°2 à la convention EPAURIF
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le dossier d'expertise concernant les travaux du bâtiment de l'illustration dans le cadre du CPER 2021 / 2027 sous réserve du vote par la Région Ile de France qui aura lieu le 6 juillet 2022.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fouquier
CAMPUS CONDORCET
SORBONNE PARIS NORD

Point 13 : Revalorisation de l'IFSE pour les personnels BIATSS titulaires à compter du 1^{er} octobre 2022

Le conseil d'administration a approuvé le 17 décembre 2021 l'évolution du régime indemnitaire des personnels BIATSS titulaires, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Lors de ce même Conseil d'Administration, les étapes suivantes ont été présentées :

- **1^{ère} étape :**

Convergence du montant des IFSE entre les trois filières (ITRF, AENES et bibliothèques) à compter du 1^{er} janvier 2022 comme le préconise la circulaire ministérielle du 8 octobre 2021, ainsi qu'une augmentation pour les catégories C et B :

- Les IFSE des agents des trois filières ont convergé par catégorie.
 1. les catégories C ITRF, AENES et Bibliothèques perçoivent 330 euros ;
 2. les catégories B ITRF, AENES et Bibliothèques perçoivent 420 euros,
 3. les bibliothécaires, les attachés et les IGE : 550 euros,
 4. les conservateurs, les attachés principaux et les IGR 2C : 680 euros et
 5. les conservateurs généraux, les attachés HC et les IGR 1C et HC : 780 euros.
- Une augmentation de 10% pour les catégories C et de 5% pour les catégories B a également été appliquée.

- **2^{ème} étape :**

Les réunions du groupe de travail RIFSEEP ont repris dès le mois d'avril 2022 afin de continuer les travaux d'amélioration du régime indemnitaire du personnel BIATSS de l'USPN.

- Il a été proposé au Comité Technique du 14 juin 2022 une nouvelle grille (ci-après) en fonction du corps et du grade de l'agent.
- Une augmentation de 8% des montants minimaux de cette grille, à la date d'effet au 1^{er} octobre 2022, avec un gain financier individuel porté sur cette grille.
- Le Comité Technique a rendu un avis favorable sur cette revalorisation.
- Le coût chargé de cette mesure est estimé à 208 000 euros sur une année pleine.

- **3^{ème} étape (prévisionnelle) :**

Bascule définitive dans le dispositif du RIFSEEP avec la mise en place de groupes de fonctions et la gestion éventuelle du Complément Indemnitaire Annuel à horizon de 2024.

- Le travail sur cette dernière étape est en cours pour une éventuelle mise en place en 2023.
-

Nouvelle grille IFSE minimale en fonction du corps et grade à effet du 1^{er} octobre 2022 :

	Catégorie	Corps	Grade	IFSE 2021	IFSE 2022	Augmentation 8%	Gain 10/2022
ITRF	A	Ingénieur de recherche (IGR)	HC	774,66 €	780,00 €	842,40 €	62,40 €
			1C	714,58 €			
		Ingénieur de recherche (IGR)	2C	671,26 €	680,00 €	734,40 €	54,40 €

		Ingénieur d'études (IGE)	HC	540,00 €	550,00 €	594,00 €	44,00 €			
			CN	492,17 €						
	B	Techniciens de recherche et de formation (TECH)	CEX	389,61 €	420,00 €	453,60 €	33,60 €			
			CS	389,45 €						
			CN	328,43 €						
	C	Adjoint technique de recherche et de formation (ATRF)	P1C	257,32 €	330,00 €	356,40 €	26,40 €			
			P2C	257,32 €						
				243,10 €						
	<u>AENES</u>	A	Attaché d'administration d'état	HC	676,00 €	780,00 €	842,40 €	62,40 €		
				APAE	660,00 €					
AAE				484,00 €						
B		Secrétaire administratif de l'éducation nationale et d'enseignement supérieur (SAENES)	CEX	383,00 €	420,00 €	453,60 €	33,60 €			
			CS	383,00 €						
			CN	383,00 €						
			CN<7éch	323,00 €						
C		Adjoint administratif de l'éducation nationale et d'enseignement supérieur (ADJAENES)	P1C	253,00 €	330,00 €	356,40 €	26,40 €			
			P2C	251,00 €						
				239,00 €						
<u>BIBLIOTHEQUE</u>	A	CONSERVATEUR général et en chef	GAL et EN CHEF	686,00 €	780,00 €	842,40 €	62,40 €			
				484,00 €						
		BIBLIOTHECAIRE	HC	478,00 €				550,00 €	594,00 €	44,00 €
			CN	478,00 €						
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé (BIBAS)	CEX et CS	388,00 €	420,00 €	453,60 €	33,60 €			
			CN	383,00 €						
			CN<7éch	323,00 €						
	C	Magasinier (MAG)	P1C	253,00 €	330,00 €	356,40 €	26,40 €			
			P2C	251,00 €						
				239,00 €						

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fouquere



**Délibération n° 2022-380
Conseil d'administration
du 1^{er} juillet 2022**

Point n°14 : Critères de l'évolution de rémunération des enseignants contractuels

Références :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L.954-1 à L. 954-3
- Code de la fonction publique,
- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,
- Décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur

Lorsque des emplois de professeur de second degré dans les établissements d'enseignement supérieur n'ont pu être pourvus par des professeurs titulaires de l'enseignement du second degré, l'université peut faire appel, à titre temporaire, à des professeurs contractuels.

Les professeurs contractuels sont recrutés sur un contrat d'un an, qui peut être renouvelé dans la limite de 3 ans.

Les enseignants contractuels effectuent un service équivalent au service d'un enseignant titulaire du second degré, à savoir 384 heures annuelles.

I – CRITÈRES DE REMUNERATION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A DUREE DETERMINEE (CDD)

Lors du recrutement, les candidats sont classés, par l'autorité qui procède à leur engagement, en fonction des titres universitaires qu'ils détiennent ou de leur qualification et/ou expérience professionnelle antérieure.

Le traitement indiciaire ainsi fixé par l'administration tient compte des éléments suivants : fonctions exercées, la qualification requise pour les exercer, la qualification détenue par l'agent et son expérience.

Les critères de rémunération ci-dessous, inspirée des grilles des professeurs certifiés et des professeurs agrégés de classe normale, s'applique au sein de l'USPN, à partir du 1^{er} septembre 2022. Le premier taux de rémunération correspond à l'indice moyen de chacune des grilles (7^{ème} échelon). Le deuxième taux représente 30 points d'écart par rapport au premier, et le troisième 60 points d'écart par rapport au deuxième.

CRITÉRE INDICATIF DE REMUNERATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS NON TITULAIRES – CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)

MASTER			Indice nouveau majoré	Rémunération brute indiciaire	Indemnité de résidence	Rémunération brute mensuelle	Rémunération Nette Mensuelle
1er	taux	de					
	rémunération		519	2 432.05€	72.96€	2 505.01€	2 013.27€
Moins de 3	ans	d'expérience					
2e	taux	de					
	rémunération		549	2 572.63€	77.18€	2 649.81€	2 129.64€
Entre 3 et 5	ans	d'expérience					
3e	taux	de					
	rémunération		609	2 853.79 €	85.61€	2 939.40€	2 362.39€
Entre 5 et 10	ans	d'expérience					
DOCTORAT			Indice nouveau majoré	Rémunération brute indiciaire	Indemnité de	Rémunération brute mensuelle	Rémunération Nette Mensuelle
1er	taux	de					
	rémunération		659	3 088.09 €	92.64€	3 180.73€	2 556.35€
Moins de 3	ans	d'expérience					
2e	taux	de					
	rémunération		689	3 228,67 €	96.86€	3 325.53€	2 672.72€
Entre 3 et 5	ans	d'expérience					
3e	taux	de					
	rémunération		749	3 509,83 €	105.29€	3 615.13€	2 910.62€
Entre 5 et 10	ans	d'expérience					

La situation des agents actuellement en poste sera revue en fonction des critères proposés. La date d'effet de cette revalorisation est fixée au 1^{er} septembre 2022.

II – CAS PARTICULIER : ENSEIGNANTS CONTRACTUELS EN CDD RENOUVELES AU DELA DE 3 ANS ET LES ENSEIGNANTS RECRUTES EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)

La rémunération d'un enseignant contractuel employé en CDD et en CDI de manière continue auprès de la même administration, peut faire l'objet d'une réévaluation tous les 3 ans.

Les critères ci-dessous peuvent être appliqués dans ce cas pour les avancements des enseignants contractuels.

La réévaluation prend en compte les résultats des entretiens professionnels au plus tous les 3 ans. Ces entretiens sont effectués sous la responsabilité du directeur de la composante et remontés à la DRH.

CRITÈRE INDICATIF DE REMUNERATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS NON TITULAIRES

MASTER	Indice nouveau majoré	Rémunération brute indiciaire	Indemnité de résidence	Rémunération brute mensuelle	Rémunération Nette Mensuelle
Echelon 1	519	2 432.05€	72.96€	2 505.01€	2 013.27€
Echelon 2	549	2 572.63€	77.18€	2 649.81€	2 129.64€
Echelon 3	579	2 713.21€	81.40€	2 794.60€	2 246.02€
Echelon 4	609	2 853.79€	85.61€	2 939.40€	2 362.39€
Echelon 5	639	2 994.37€	89.83€	3 084.20€	2 478.76€
Echelon 6	669	3 134.95€	94.05€	3 229.00€	2 595.14€
Echelon 7	699	3 275.53€	98.27€	3 373.80€	2 711.51€
Echelon 8	729	3 416.11€	102.48€	3 518.60€	2 830.38€
DOCTORAT	Indice nouveau majoré	Rémunération brute indiciaire	Indemnité de résidence	Rémunération brute mensuelle	Rémunération Nette Mensuelle
Echelon 1	659	3 088.09 €	92.64 €	3 180.73€	2 556.35€
Echelon 2	689	3 228,67 €	96.86 €	3 325.53€	2 672.72€
Echelon 3	719	3 369.25 €	101.08€	3 470.33€	2 790.26€
Echelon 4	749	3 509.83 €	105.29€	3 615.13€	2 910.62€
Echelon 5	779	3 650.41 €	109.51€	3 759.93€	3 030.97€
Echelon 6	809	3 790.99 €	113.73€	3 904.72€	3 151.33€
Echelon 7	839	3 931.57 €	117.95€	4 049.52€	3 271.68€

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 26

Abstention : 3

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fouquet Vanessa

Délibération n° 2022-381
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°15.1 : Approbation de la création du Formalabs

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu la décision du Conseil académique du 30 juin 2022
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la demande de création d'une structure fédérative d'enseignement et de recherche - Formalabs.

Dans un premier temps, les étudiant.e.s, apprenti.e.s et personnels de l'USPN, les associations, les formations et laboratoires pourront développer des projets dans cette structure. A terme, les équipements du Formalabs seront également accessibles au public.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fouquier
CASLE JON Vanessa

Délibération n° 2022-382
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°16.1 : Approbation de la création du diplôme inter universitaire chirurgie de la main

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 juin 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la création du diplôme inter universitaire « la chirurgie de la main ».

Il s'agit d'une formation nationale coordonnée par l'université de Besançon (UFR des Sciences de la santé) et portée par une vingtaine d'universités Entité Paris-Nord-Est dont l'Université Paris XIII, Sorbonne Paris Nord.

Cette formation a pour objectif de compléter la formation des chirurgiens orthopédistes ou plasticiens pour la prise en charge de la pathologie de la main.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

~~Paul Le Président et par délégation,~~
~~La vice-Présidente du Conseil d'Administration~~
~~CASTEJON Vanessa~~
Christophe Fouqère



Délibération n° 2022-383
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°16.2 : Approbation de la création du diplôme inter universitaire de la personne âgée

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 juin 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la création du diplôme inter universitaire « la personne âgée ».

Cette formation est destinée aux médecins non spécialistes en gériatrie qui prennent en charge des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leur pratique ou intégrer des structures de soins gériatriques.

Cette formation sera dispensée à l'UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Christophe Fougère
CASTELON Vanessa

Délibération n° 2022-384
Conseil d'administration
Séance du 1^{er} juillet 2022

POINT N°16.3 : Approbation de la modification de la maquette du diplôme inter-universitaire médecine polyvalente hospitalière

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 juin 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la modification de la maquette du diplôme inter-universitaire « médecine polyvalente hospitalière » qui est en e-learning total depuis 2016.

Ce DIU, présenté par l'Université Sorbonne Paris Nord ainsi que par les universités de Lyon et Nantes, a été le premier DIU à offrir une formation théorique à l'exercice de la Médecine polyvalente hospitalière au niveau national.

Les modifications portent sur les modalités d'accès à la formation pour le public à partir de la rentrée universitaire 2022/2023 :

Les internes ne seront plus sélectionnés car une formation spécifique transversale de médecine polyvalente sera accessible en novembre 2022. Seuls les titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine (diplôme français et étranger européen et hors européen) peuvent postuler. Le tarif préférentiel pour les internes est supprimé. Le tarif de la formation continue sera pris en compte : 1914 euros sur 2 ans.

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CASTEJON Vanessa
Christophe Fouquère